

# BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



## MAROC : DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS 2012-2016

<i>Equipe de préparation du DSP</i>	M. Nono MATONDO-FUNDANI	Directeur, Département Régional	ORNB
	Mme Amani ABOU-ZEID	Représentante Résidente	MAFO
	Abou Amadou BA, Boubacar-Sid BARRY Emmanuel DIARRA Cedric Achille MBENG-MEZUI Fabrice SERGENT Nadab Hathoura MASSISSOU Belgacem BEN SASSI William C.F. DAKPO Rafaa MAROUKI Ibrahima KONATE Anas BENBARKA Wadii RAIS Modibo SANGARE Mohamed EL OUAHABI Leila JAAFOR-KILANI Driss KHIATI	Economiste-pays Principal Chargé Principal des opérations Economiste Financier Principal Economiste financier Analyste de santé Principal Economiste Supérieur en éducation Expert Principal en eau et assainissement Spécialiste Principal des acquisitions Economiste Agricole Principal Expert Principal en énergie Chargé Principal d'investissement Analyste financier Ingénieur des transports en Chef Spécialiste en eau et assainissement Spécialiste en développement social Spécialiste en agriculture	ORNB MAFO OSGE ORNB OSHD OSHD OWAS ORPF OSAN ONEC OPSM MAFO OITC/MAFO OWAS/MAFO OSHD/MAFO OSAN/MAFO
<i>Pairs évaluateurs</i>	Racine KANE Samba BA, Pascal YEMBILINE Solomane KONE Catherine BAUMONT-KEITA	Représentant Résident Economiste-pays en Chef Economiste Principal pays Spécialiste économie en Chef Spécialiste économie en Chef	CMFO ORWA GAFO OREB OREA

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>	iii
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES</b>	<b>1</b>
2.1 Contexte politique, économique et social	1
2.2 Options stratégiques	9
2.2.1 <i>Cadre stratégique du pays</i>	9
2.2.2 <i>Forces et opportunités</i>	11
2.2.3 <i>Défis et contraintes</i>	12
2.3 Coordination /harmonisation de l'aide et positionnement de la BAD dans le pays	13
<b>III. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA PÉRIODE 2012-2016</b>	<b>14</b>
3.1 Justification de l'intervention du Groupe de la Banque	14
3.2 Résultats attendus et cibles	17
3.3 Risques potentiels et mesures d'atténuation	20
3.4 Enjeux du dialogue avec le pays	20
<b>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATION</b>	<b>20</b>
4.1 Conclusion	20
4.2 Recommandation	20

### Liste des annexes

Annexe 1 :	Cadre stratégique de l'intervention de la Banque
Annexe 2 :	Matrice du cadre de suivi des résultats du DSP
Annexe 3 :	Consultation avec les parties prenantes
Annexe 4 :	Principaux indicateurs macro-économiques
Annexe 5 :	Indicateurs socio-économiques comparatifs
Annexe 6 :	Programme indicatif de travail 2012-2014
Annexe 7 :	Situation du portefeuille actif à fin janvier 2012
Annexe 8 :	Bilan de réalisation des OMD
Annexe 9 :	Réalisation de la déclaration de Paris
Annexe 10 :	Interventions des partenaires au développement par secteur
Annexe 11 :	Système de gestion des finances publiques et de passation des marchés

### Liste des graphiques

Graphique 1 :	Evolution de la croissance du PIB
Graphique 2 :	Evolution des contributions sectorielles au PIB
Graphique 3 :	Evolution de la masse salariale
Graphique 4 :	Indicateurs macro-économiques
Graphique 5 :	Indice des prix à la consommation
Graphique 6 :	Commerce extérieur en proportion du PIB
Graphique 7 :	Indice de développement humain
Graphique 8 :	Stabilisation du taux de chômage
Graphique 9 :	Indicateurs dans les domaines des infrastructures 2009
Graphique 10 :	Engagements de la Banque par secteur

### Liste des encadrés

Encadré 1 :	Impact de l'instabilité de l'environnement sous régional et international
-------------	---

## Sigles et Abréviations

AEP	:	Alimentation en eau potable
AEPA	:	Alimentation eau potable et assainissement
AFD	:	Agence française de développement
AMDI	:	Agence marocaine de développement des investissements
ANP	:	Agence nationale des ports
BAD	:	Banque africaine de développement
BEI	:	Banque européenne d'investissement
BTP	:	Bâtiments et travaux publics
CDMT	:	Cadre de dépenses à moyen terme
CES	:	Conseil économique et social
CNEA	:	Comité national de l'environnement des affaires
CVS	:	Comité de veille stratégique
DSP	:	Document de stratégie pays
EES	:	Etude économique et sectorielle
EPC	:	Examen de la politique commerciale
FMI	:	Fonds monétaire international
GIEC	:	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique
ICPC	:	Instance centrale de prévention de la corruption
IDE	:	Investissement direct étranger
INDH	:	Initiative nationale pour le développement humain
IPC	:	Indice de perception de la corruption
MAD	:	Dirham marocain
MAFO	:	Bureau national de la Banque au Maroc
MENA	:	Moyen Orient et Afrique du Nord
MRE	:	Marocains résidents à l'étranger
OCP	:	Office chérifien des phosphates
OMC	:	Organisation mondiale du commerce
OMD	:	Objectif du millénaire pour le développement
ONCF	:	Office national des chemins de fer
ONDA	:	Office national des aéroports
ONE	:	Office national d'électricité
ONEP	:	Office national de l'eau potable
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PNEEI	:	Programme national d'économie d'eau d'irrigation
PADESFI:		Programme d'appui au développement du secteur financier
PARAP	:	Programme d'appui à la réforme de l'administration publique
PARCOUM:		Programme d'appui à la réforme de la couverture médicale
PERG	:	Programme d'électrification rural global
PIB	:	Produit intérieur brut
PJD	:	Parti de la Justice et du développement
PME	:	Petites et moyennes entreprises
PMV	:	Plan Maroc vert
PNRR	:	Programme national des routes rurales
PNUD	:	Programme des Nations unies pour le développement
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PRI	:	Pays à revenu intermédiaire
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
PUEN	:	Programme d'urgence de l'éducation nationale
RMP	:	Revue à mi-parcours
SIG	:	Système d'information géographique
TIC	:	Technologie de l'information et de communication
TPE	:	Très petite entreprise
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
UMA	:	Union du Maghreb Arabe
ZLMF	:	Zone logistique multi-flux

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

---

1. La précédente stratégie de la Banque pour le Maroc (DSP), couvrant la période 2007-2011, a été approuvée par le Conseil d'administration de la BAD, en avril 2007. Alignée sur les priorités nationales, la stratégie (ADB/BD/WP/2007/17), s'articulait autour des trois piliers suivants : (i) Renforcement du système de gouvernance ; (ii) Développement et mise à niveau des infrastructures économiques et de l'entreprise ; et (iii) Promotion du développement humain. Le DSP a fait l'objet d'une revue à mi-parcours, en février 2009, qui a noté les progrès substantiels réalisés dans ces trois domaines de concentration de la Banque. Ces progrès ont été confirmés par le rapport combiné d'achèvement du DSP et de la revue de performance du portefeuille, élaboré, en mars 2011 (ADB/BD/WP/2011), dont les enseignements ont guidé l'élaboration du DSP 2012-2016.

2. **Contexte politique** : le Maroc jouit d'une bonne stabilité, au plan politique, résultant notamment des progrès au plan du renforcement de la démocratie, enregistrés au cours des dernières années. Toutefois, l'année 2011 a été marquée par des mouvements de revendication socio-politique qui ont touché l'ensemble de la sous-région. Les acquis politiques ainsi que la réactivité des autorités marocaines ont permis au pays d'atténuer l'ampleur de ces mouvements. Dans ce contexte, une réforme de la loi fondamentale a été engagée pour consolider le principe d'équilibre des pouvoirs et approfondir le processus démocratique. L'approbation de la nouvelle constitution, par référendum, en juillet 2011, a conduit à l'organisation des élections législatives le 25 novembre 2011. Ces élections ont été marquées par la victoire du Parti de la Justice et du développement, dont le Secrétaire général, Monsieur Abdelilah Benkirane, a été nommé Chef du Gouvernement. Suite à cette nomination, un Gouvernement de coalition a été mis en place, le 3 janvier 2012.

3. **Au plan économique**, le Maroc continue à afficher des résultats encourageants, caractérisés par la consolidation du cadre macroéconomique et une diversification progressive de la base productive de l'économie nationale. Sur la période 2004-2011, le Maroc a enregistré une croissance

moyenne de 4,9%, soit presque deux fois le taux moyen des années 90 (2,5%), malgré un environnement international peu favorable. La mise en œuvre des réformes stratégiques ont permis de préserver les fondamentaux de l'économie face aux effets des crises successives qui ont marqué l'environnement international au cours des trois dernières années. Le déficit budgétaire est passé de 4,7% du PIB en 2010 à 6,1% en 2011. Parallèlement le compte courant extérieur a affiché des niveaux de déficits de 4,5% et de 6,5% du PIB respectivement sur les deux années, sous l'effet concomitant de la baisse de la demande extérieure et de l'augmentation des cours des matières premières. Quant à l'inflation, celle-ci a été contenue à 1% en 2009 et à 0,9% en 2010 et 2011. Cependant, les perspectives économiques en 2012 restent tributaires des incertitudes liées au contexte politique actuel de l'Afrique du nord et à la crise de la dette de la zone euro, principal partenaire commercial et financier du Maroc.

4. **Objectifs du Gouvernement** : Conscientes de l'ampleur des défis auxquels le pays est confronté, les autorités marocaines entendent maintenir le cap des réformes pour préserver les équilibres macroéconomiques, promouvoir le secteur privé et lutter efficacement contre la pauvreté par le biais d'une croissance inclusive. A cet effet, les réformes dites de seconde génération seront engagées, notamment dans le cadre du programme d'appui à la réforme de l'administration publique (PARAP) et de la régionalisation avancée. Les choix stratégiques du Gouvernement reposent également sur le développement des infrastructures par le biais des stratégies sectorielles territorialisées couvrant plusieurs secteurs vitaux de l'économie. Centrées autour de grands projets structurants, ces stratégies visent à soutenir la diversification de l'économie et à créer une nouvelle dynamique de développement régional, vecteur d'une croissance inclusive. Au plan social, un accent particulier sera mis sur la formation et l'emploi productif à travers la promotion du secteur rural, le développement des compétences locales et la mise en œuvre du pacte national pour l'emploi.

5. **Interventions du Groupe de la Banque** : Au cours de la période de mise en œuvre du DSP

2012-2016, la Banque envisage de soutenir le Maroc dans ses efforts visant à asseoir les bases d'une économie attractive, par la valorisation des atouts et opportunités du pays dont les principales sont sa position géographique et ses potentialités sectorielles importantes (tourisme, agriculture, industries manufacturières, textile, aéronautique, etc.). En vue de la sélection des domaines de concentration, la Banque a mené des consultations approfondies avec les parties prenantes. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité que ses interventions ciblent l'avènement d'une croissance inclusive en cohérence avec les priorités du Gouvernement, tout en privilégiant la synergie et la complémentarité avec celles des autres partenaires au développement. Tenant compte des leçons tirées de la mise en œuvre du DSP précédent, de la revue de la performance du portefeuille de 2011 et des orientations stratégiques à moyen terme de la Banque, le DSP 2012-2016 est axé sur les deux piliers suivants : (i) Renforcement de la gouvernance et de l'inclusion sociale ; et (ii) Soutien au développement des infrastructures « vertes ».

6. **La mise en œuvre de la stratégie** sera guidée par une concertation permanente autour des résultats attendus des interventions de la Banque à travers un programme de travail visant en priorité à aider le Maroc à relever les contraintes majeures qui entravent son développement économique et social. Le choix des domaines d'intervention se

justifie par leur impact potentiel significatif sur le renforcement des bases d'une croissance «verte» et inclusive par le soutien à la compétitivité de l'économie, le développement du secteur privé et la diversification des sources de croissance de l'économie. Les opérations d'appui aux réformes prévues dans le cadre de la stratégie de la Banque privilégient une approche globale multisectorielle de nature à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action de l'Etat pour un impact significatif en termes de création d'emplois et d'inclusion sociale.

7. La mise en œuvre de la stratégie reposera sur un scénario prévoyant une enveloppe financière de prêts soutenables d'un montant indicatif qui ne devra pas excéder 430 millions d'UC par an. Cette enveloppe concilie l'impératif d'une adéquation des fonds propres de la Banque avec la gestion de l'exposition aux risques et la réalisation des objectifs stratégiques du DSP. Le montant des engagements annuels pourrait varier, en fonction d'une part du profil de risque du portefeuille et, d'autre part des besoins de flexibilité nécessaire pour un pays à revenu intermédiaire comme le Maroc.

8. **Recommandations** : Le Conseil est invité à approuver la stratégie proposée dans le présent Document de Stratégie Pays du Maroc pour la période 2012-2016.

## I. INTRODUCTION

---

### 1.1 *En avril 2007, le Conseil d'administration a approuvé le Document de stratégie pays (DSP) pour la Maroc (ADB/BD/WP/2007/17), dont la mise en œuvre a couvert la période 2007-2011.*

Alignée sur les priorités du Gouvernement, la stratégie d'intervention de la Banque s'articulait autour des trois piliers suivants : (i) Renforcement du système de gouvernance ; (ii) Développement et mise à niveau des infrastructures économiques et de l'entreprise ; et (iii) Promotion du développement humain. Lors de son examen, le Conseil d'administration avait relevé les progrès enregistrés par le Maroc dans la mise en œuvre des réformes structurelles et la lutte contre la pauvreté. Le Conseil avait noté également les fortes fluctuations du taux de croissance économique et avait exhorté le Gouvernement à renforcer le cadre macroéconomique et à approfondir les réformes structurelles en faveur de la diversification de l'économie pour promouvoir une croissance durable et soutenue. Il avait aussi souligné la nécessité pour la Banque d'être plus sélective dans la détermination de ses interventions, tout en mettant un accent particulier sur les thèmes transversaux, notamment les questions de genre et d'environnement. Tenant compte des recommandations du Conseil, les questions de l'environnement et du changement climatique ont été systématiquement intégrées à toutes les opérations que la Banque a financées, dans le cadre du précédent DSP, en particulier dans les infrastructures qui ont représenté près de 80% de celles-ci. En outre, la priorité accordée par les autorités marocaines et la Banque, au renforcement de l'accessibilité aux infrastructures sociales et économiques de base (santé, éducation, eau et assainissement, énergie, routes rurales, etc.) a significativement contribué à la réduction de la vulnérabilité qui touche notamment les femmes.

1.2 A la revue à mi-parcours du précédent DSP en 2009, le Gouvernement et la Banque avaient convenu, pour la période 2010-2011, de recentrer la stratégie autour des deux premiers piliers d'intervention, à savoir : (i) Renforcement du système de gouvernance ; et (ii) Développement et mise à niveau des infrastructures économiques et de l'entreprise. Ce recentrage répondait au souci de

renforcer la sélectivité des interventions de la Banque mais également d'aider le pays à faire face à la crise économique qui a prévalu en 2009. En mars 2011, la Banque a préparé le rapport combiné d'achèvement du DSP 2007-2011 et de revue de performance du portefeuille. Celle-ci avait relevé que le DSP a été mis en œuvre de manière satisfaisante. La performance du portefeuille a également connu une amélioration par rapport à son niveau de 2009, suite au suivi de proximité assuré par le Bureau de la Banque au Maroc (MAFO), en étroite collaboration avec les autorités marocaines.

1.3 Le nouveau DSP, couvrant la période 2012-2016, est aligné sur les priorités du Gouvernement. Il présente le cadre et les modalités des interventions de la Banque sur la base des enseignements tirés de la stratégie précédente. Le DSP définit également un cadre de suivi des résultats attendus, sur la base d'un programme indicatif de travail et met un accent particulier sur le partenariat entre la Banque et les autres partenaires au développement.

## II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES

---

### 2.1 Contexte politique, économique et social

2.1.1 *Le Maroc jouit d'une bonne stabilité politique, soutenue par le renforcement du processus de démocratisation,* amorcé depuis l'arrivée au pouvoir du Roi Mohamed VI, à travers des réformes en faveur de la gouvernance. Celles-ci ont permis au pays de se doter progressivement de structures politiques modernes, d'un système électoral adéquat et d'une société civile active. Les avancées démocratiques enregistrées se sont matérialisées notamment par les améliorations successives introduites lors des promulgations ou de révisions de textes constitutionnels<sup>1</sup>. Toutefois, l'année 2011 a été marquée par des mouvements de revendication socio-politique qui ont touché l'ensemble de la sous-région. Les acquis politiques ainsi que la réactivité des autorités marocaines ont permis au pays d'atténuer l'ampleur de ces mouvements.

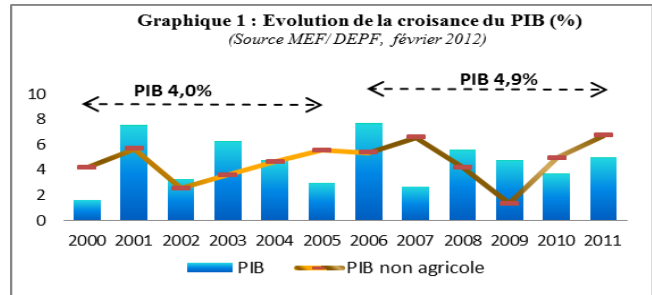
---

<sup>1</sup> Le Maroc a connu, depuis son indépendance en 1956, six constitutions, promulguées en 1962, 1970, 1972, 1992, 1996 et 2011. Les trois dernières constitutions ont fait l'objet de révision respectivement en 1980, 1995 et 2011.

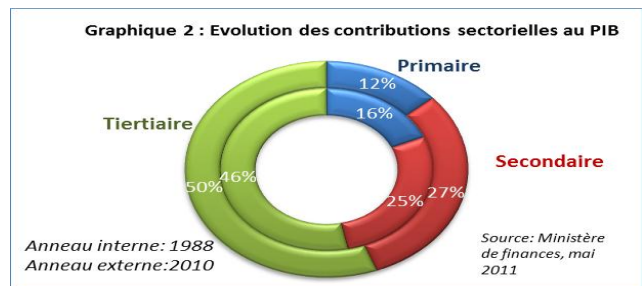
2.1.2 L'annonce par le Gouvernement, en mars 2011, de nouvelles réformes constitutionnelles globales, s'inscrit dans cette dynamique de dialogue politique. La nouvelle loi fondamentale vise, notamment, le renforcement de la démocratie et le rééquilibrage des pouvoirs et de la démocratie. Elle accorde également une place importante à la régionalisation, annoncée par le Gouvernement, en janvier 2010, en vue de renforcer l'administration et les compétences locales en faveur d'un développement humain inclusif. La Constitution révisée a été approuvée, par référendum, en juillet 2011, par 98,5% des suffrages exprimés, avec un taux de participation de près de 74%. Les élections législatives et locales ont eu lieu, le 25 novembre 2011, se traduisant par la victoire du Parti de la Justice et du développement (PJD) qui a remporté 107 sièges sur 395. Le Secrétaire général de ce parti, Monsieur Abdelilah Benkirane, a été nommé, Chef du Gouvernement le 29 novembre 2011. Suite à cette nomination, un Gouvernement de coalition a été formé le 3 janvier 2012. La Communauté internationale s'est félicitée du bon déroulement des élections qui ont été marquées par un taux de participation de 45%. Ce taux était de 37% lors du scrutin législatif de 2007.

#### *Croissance et moteurs de la croissance*

2.1.3 ***Traditionnellement dépendante du secteur agricole, l'économie marocaine a amorcé une diversification de sa structure et continue à afficher des résultats économiques encourageants.*** Sur la période 2004-2011, le Maroc a ainsi enregistré une croissance moyenne de 4,9%, soit presque deux fois le taux moyen des années 90 (2,5%), malgré un environnement peu favorable, marqué par une sécheresse aigue, en 2007, et un ralentissement économique global, en 2008. Cette performance traduit sa transformation structurelle en faveur d'une tertiarisation progressive du tissu productif. La part des activités tertiaires dans le PIB réel a ainsi augmenté, passant à 50% en 2010 contre 45% en 1998, alors que celle des activités secondaires ont vu leur poids augmenter de 25% à 27% sur la même période. Quant à la part du secteur primaire dans le PIB, elle a accusé un repli, passant de 16% du PIB en 1998 à 12,% en 2010, avec de fortes amplitudes d'une année sur l'autre, en fonction des aléas climatiques. En 2011, malgré la crise, le taux de croissance du PIB s'est situé à



hauteur de 5,0%, contre 3,7% en 2010 et 4,8% en 2009, reflétant ainsi une moindre volatilité de l'économie grâce à la bonne tenue des secteurs secondaire (industries, bâtiment et travaux publics, transports et télécommunications) et tertiaire (banques et assurances, autres services), qui deviennent progressivement les principaux moteurs de la croissance.



2.1.4 ***Grâce aux mesures prises pour préserver le potentiel de croissance de l'économie, face à la crise de 2009, l'économie marocaine a bien résisté aux chocs externes.*** Cependant, l'instabilité des marchés financiers internationaux, conjuguée à la flambée du prix du pétrole et à l'essoufflement de l'activité économique dans les principaux pays partenaires du Maroc, ont naturellement soulevé des craintes quant à leur incidence effective sur l'économie. En raison du ralentissement économique de la zone euro, les canaux de transmission des effets de la crise sur l'économie ont principalement été les exportations hors phosphates (-10%), les recettes touristiques (-5,7%), les transferts des marocains résidents à l'étranger (-5,8%) et les IDE (-10%). Les choix stratégiques opérés, à travers la mise en œuvre de grands projets structurants et la préservation du pouvoir d'achat des populations, ont permis de soutenir les activités non agricoles et la réalisation des objectifs de croissance. La mise en place, dès février 2009, d'un Comité de veille stratégique (CVS) pour aider le Gouvernement à faire face aux effets de la crise a également eu un effet bénéfique. La demande intérieure, tirée par une politique budgétaire stimulante, a joué un rôle moteur de la croissance.



La baisse des impôts sur le revenu et la priorité accordée aux projets structurants ont stimulé la consommation et l'investissement, qui ont progressé respectivement de 18,3% et 16,5% au cours des trois dernières années. La poursuite de la mise en œuvre des recommandations du CVS en 2010 et 2011, pour accompagner la reprise de l'économie, est de nature à renforcer les perspectives de croissance à moyen terme, dont le taux devrait s'établir à près de 4,2% en 2012 et 5,3% en 2013. Le niveau de la croissance reste, toutefois, tributaire des incertitudes, liées au contexte politique de l'Afrique du nord et à la crise de la dette de la zone euro, principal partenaire commercial et financier du Maroc (Voir encadré 1).

**Encadré 1 : Impact de l'instabilité de l'environnement sous régional et international**

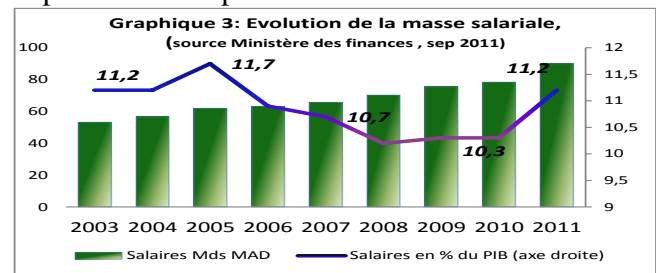
Depuis le début de l'année 2011, le Masi, l'indice des valeurs cotées à la bourse de Casablanca, affiche une tendance nettement baissière, traduisant les incertitudes observées au niveau des marchés financiers internationaux. Au début du mois d'août 2011, l'indice a enregistré une perte globale de l'ordre de 13% à 11020 points, son plus bas niveau depuis mars 2010. Le même niveau de baisse a été enregistré du côté du Madex, le baromètre des valeurs les plus liquides de la bourse. Cette fébrilité traduit l'effet psychologique des crises de dettes en Europe mais également celui qui découle de la nouvelle situation géopolitique résultant du printemps arabe. L'impact négatif des incertitudes liées à un tel contexte, s'est fait ressentir essentiellement au niveau des investissements de portefeuille. En effet, depuis janvier 2011, la place de Casablanca a perdu 75 milliards de MAD, soit 9,6 milliards USD de sa capitalisation boursière, passant de 579 à 504 milliards de MAD.

**2.1.5 La poursuite des réformes est nécessaire pour renforcer la productivité au sein de l'économie et soutenir la création d'emplois durables.** La diversification des sources de croissance, conjuguée à la réduction des disparités régionales s'avère également essentielle pour améliorer le potentiel de production et d'exportation de l'économie. Cette perspective pose des défis importants que le Maroc devra nécessairement relever afin de conforter sa position en tant que pôle régional de croissance. L'approfondissement des réformes structurelles et des stratégies sectorielles, devrait accélérer la transformation de l'économie en faveur de la diversification des exportations, faisant de celles-ci une source additionnelle de croissance.

*Gestion macroéconomique*

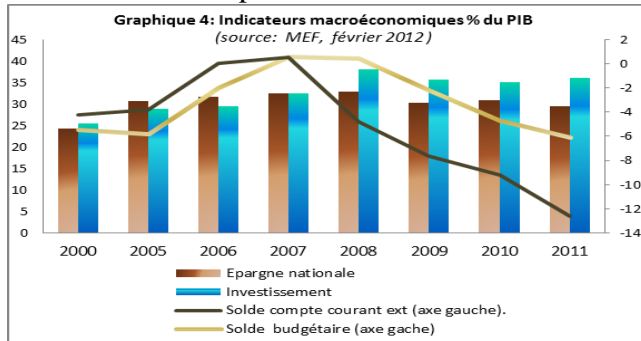
**2.1.6 Des politiques macro-économiques rigoureuses ont permis au Maroc de préserver la consolidation budgétaire, en dépit d'un environnement difficile.** L'assainissement des finances publiques a permis de préserver des soldes budgétaires positifs en 2007 (+0,6% du PIB) et 2008 (+0,4%), grâce à la bonne performance des

recettes fiscales, compensant l'augmentation des dépenses liées aux subventions des produits pétroliers et alimentaires. Par contre, le déficit budgétaire est passé de 4,7% du PIB en 2010 à 6,1% en 2011. En effet, la faible hausse des recettes ordinaires de 22,8% à 23,5% du PIB, résultant du ralentissement des activités non-agricoles et de la baisse des taux d'imposition dans le cadre de la réforme fiscale, n'a pas pu contrebalancer l'augmentation des dépenses. Celles-ci se sont accrues de 27,4% à 29,9% du PIB sur la même période suite principalement à l'accroissement des dépenses de compensation et de la masse salariale.



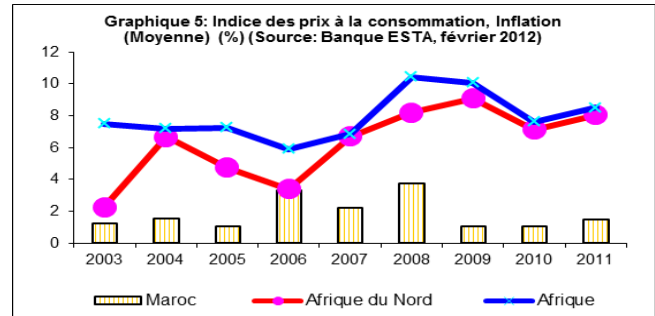
**2.1.7 Au plan fiscal, les principales mesures prises, au cours des dernières années, reflètent la volonté du Gouvernement de mettre en place un système fiscal incitatif, simplifié et plus moderne.** La réforme a concerné notamment la TVA, la baisse des barèmes de l'impôt sur le revenu et celui sur les sociétés. Elle a également permis de renforcer l'efficacité fiscale à travers l'élimination des distorsions liées à la multiplicité des taux et des exonérations. Du côté des dépenses, les efforts ont privilégié une approche budgétaire axée sur les résultats, basée sur un mécanisme de suivi-évaluation de la performance annuelle du budget. Ce dispositif est soutenu par l'institutionnalisation de la programmation budgétaire pluriannuelle à travers un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) triennal glissant assurant une meilleure visibilité dans l'allocation des ressources. C'est dans ce contexte que s'inscrivent également les orientations de la réforme de la loi organique relative à la loi de finances, en tant qu'outil d'accompagnement de la régionalisation et de gestion axée sur les résultats. Ce chantier de réforme offre une opportunité de consolidation budgétaire, même si, à court terme, celle-ci pourrait être affectée par l'augmentation de la masse salariale, qui atteint 90 milliards de MAD en 2011 avec des prévisions de 95 milliards pour 2012, soit plus de 11% du PIB, suite aux mesures prises par le

Gouvernement pour répondre aux revendications sociales, observées en 2011. Le déficit budgétaire (dons inclus) devrait ainsi rester élevé, à hauteur de 5% du PIB avant d'amorcer une tendance à la baisse, en 2013, vers l'objectif d'un déficit moyen annuel de 4% visé par le Gouvernement.



**2.1.8 La position budgétaire a été renforcée par la gestion active de la dette du Trésor, à partir de 2008, visant à préserver un niveau confortable de réserves de change et à éviter, au plan interne, l'éviction des investissements privés.** L'encours de la dette, après avoir baissé à 47% du PIB en 2008, s'est établi à 50,3% en 2010, suite à l'augmentation du déficit budgétaire. Toutefois, en mars 2010, la qualité de la gestion de la dette a valu au Maroc l'amélioration de sa notation par Standard & Poor's. La note du crédit souverain de la dette à long terme en devises est passée de BB+ à BBB- et celle de la dette en monnaie locale à long terme de BBB à BBB+, avec des perspectives stables. En juillet et décembre 2011, après les élections législatives, l'Agence de notation a maintenu cette note, estimant que le montant de la dette publique du Royaume ne devrait pas augmenter, avec un niveau de remboursement à hauteur de 30% du PIB, au cours des trois prochaines années.

**2.1.9 La politique monétaire restrictive, a maintenu le taux d'inflation en cohérence avec les objectifs d'assainissement des finances publiques.** Le soutien au pouvoir d'achat des populations, en limitant la répercussion de la hausse des prix de certaines matières premières, a également contribué à la stabilité des prix. Après une hausse de 3,7% en 2008 contre 2,5% en 2007, en raison de la pression exercée par les prix des denrées alimentaires, le taux d'inflation a fortement baissé en s'établissant à 1% en 2009 et 0,9% en 2010 et 2011.



**2.1.10 La position extérieure du Maroc, bien qu'ayant été fragilisée par les effets des crises qui se sont succédées en 2008 et 2009, est restée solide.** L'accroissement des importations (+24,8%) en 2008 du fait de l'envolée des prix des matières premières (produits pétroliers et alimentaires) s'est traduit par un déficit du compte courant (transferts inclus) de 5,2% du PIB. Avec la chute des exportations en 2009 (-27,4%), suite à la baisse de la demande mondiale adressée au Maroc, le déficit du compte courant s'est davantage détérioré, atteignant 5,4% du PIB. Cependant, en 2010, une amélioration (4,5% du PIB) a été observée du fait d'une forte reprise des exportations (32,4%). En 2011, cette évolution a été fragilisée par la morosité des économies de la zone euro se traduisant par une détérioration de la position extérieure du pays, avec un déficit du compte courant de 6,5% du PIB. Les réserves officielles, exprimées en mois d'importations, qui étaient de 7,7 en 2009 ont chuté à 6,8 et à 5,2 respectivement en 2010 et 2011.

### Gouvernance

**2.1.11 Administration publique et gestion financière :** La réforme de l'administration publique, en cours depuis 2002, est au cœur de l'amélioration de la gouvernance au Maroc. Son objectif vise à doter le Maroc d'une administration caractérisée par la célérité, l'efficacité et la transparence. Les axes stratégiques de soutien à la gouvernance s'articulent autour de la maîtrise de la gestion budgétaire et des dépenses publiques, de la modernisation du contrôle et de la gestion des ressources humaines.

**2.1.12** La modernisation de la gestion budgétaire a conduit à la mise en place d'un dispositif visant à accorder une autonomie renforcée aux gestionnaires locaux. La déconcentration a ainsi été renforcée par la mise en place de procédures budgétaires et de contrôle de dépenses visant à renforcer la responsabilisation de l'administration dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration

de la qualité des prestations fournies. Dans ce cadre, la réforme de la nomenclature budgétaire a été mise en œuvre pour tenir compte de la dimension régionale dans l'élaboration du budget et de la nécessité d'une répartition optimale des efforts de l'Etat sur les différentes régions. Au niveau du contrôle de la dépense publique, les actions de réformes ont privilégié la simplification et l'accélération des procédures, l'allègement et l'optimisation de la chaîne de contrôle. La refonte des textes législatifs et règlementaires relatifs aux juridictions financières, notamment de la Cour des comptes, a été engagée dans un souci de conformité avec les standards internationaux et les meilleures pratiques dans les secteurs public et parapublic.

2.1.13 Le rapport sur la performance de la gestion des finances publiques (PEFA 2009) indique que des améliorations significatives ont été réalisées par le Maroc dans le domaine du contrôle interne au niveau des administrations et des organismes publics. De même, les revues analytiques du système de passation des marchés publics menées par Banque mondiale (CPAR 2008) comme par la Banque (évaluation du système national 2010) ont noté que le risque global reste faible en matière de passation des marchés de l'Etat. Les progrès réalisés dans ces différents domaines, sont le fruit des réformes engagées au plan de la déconcentration budgétaire, du contrôle de la dépense et du renforcement du système des marchés publics, etc.).

2.1.14 **Passation des marchés publics** : Le Maroc a engagé des réformes importantes pour faire évoluer son système de passation des marchés vers les standards internationaux. La révision du décret des marchés publics de 2007 a permis d'y intégrer des améliorations importantes. Le système et les procédures du pays ont fait l'objet d'évaluations périodiques : rapports de la Banque mondiale sur l'évaluation de la gestion du système des finances publiques du Maroc (CFAA, en 2003, 2006 et 2007, 2009), évaluation du système national en vue de son utilisation pour les appels d'offres nationaux (AON), menée en 2010, par la Banque. Ces évaluations ont conclu à la conformité et à l'acceptabilité globale des procédures marocaines moyennant certains aménagements.

2.1.15 Une révision du décret des marchés publics est en cours afin de poursuivre les réformes entamées depuis quelques années. Les améliorations à introduire porteront, entre autres, sur : (i) le renforcement de la transparence du système, orienté vers un meilleur mécanisme de gestion des plaintes ; (ii) le soutien à l'accès égalitaire à l'information par l'introduction de l'avis à manifestation d'intérêt ; (iii) la possibilité de la soumission électronique des offres. L'accent a été mis sur la dématérialisation de la commande publique, en cohérence avec le programme e-Gouvernement (e-Gov), avec pour objectifs la simplification des procédures, la modernisation des processus d'exécution de la dépense publique et la traçabilité des processus de gestion. Le Portail des marchés de l'Etat, conçu et mis en œuvre en 2007, rend obligatoire la publication, par voie électronique, des informations et des documents relatifs aux marchés publics. Il s'agit du premier progiciel fédérateur de l'administration centrale, des collectivités locales et des établissements publics. Dédié à la dépense publique, le portail permet aux entreprises de disposer d'informations exhaustives sur les appels à la concurrence des administrations publiques et locales (voir annexe 11).

2.1.16 **Lutte contre la corruption** : la corruption reste une source de préoccupation majeure au Maroc, tant le phénomène persiste, en dépit des efforts engagés par le Gouvernement. Il ressort des résultats de l'indice de perception de la corruption (IPC) de 2011 que le Maroc passe de la 85<sup>ème</sup> position sur 178 pays, en 2010, à la 80<sup>ème</sup>, avec un score de 3,4 sur une échelle de 0 à 10. Ces progrès, bien que modestes, reflètent les efforts engagés par le Gouvernement pour renforcer le cadre institutionnel de prévention de la corruption, à travers, notamment, la création, en 2008, de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), chargée de coordonner, de superviser et d'assurer le suivi des politiques de prévention de la corruption. Dans ce cadre, le Gouvernement entend également donner une nouvelle impulsion à la réforme de la justice qui s'articule autour de cinq principaux axes: (i) la consolidation des garanties de l'indépendance de la justice, assurant au Conseil supérieur de la magistrature un statut d'institution constitutionnelle; (ii) la modernisation des normes, notamment, concernant les affaires et les

investissements; (iii) la mise à niveau des structures et des ressources humaines; (iv) l'amélioration de l'efficacité judiciaire par l'élimination des lenteurs et des complexités qui handicapent le système ; (v) la moralisation de la justice pour la prémunir contre les tentations de corruption et d'abus de pouvoir. Ces orientations sont traduites dans la nouvelle constitution qui réaffirme l'indépendance de la justice des pouvoirs législatif et exécutif. Celle-ci intègre également de nouvelles dispositions sur la transparence, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, en élargissant les prérogatives de l'ICPC et les capacités de l'Inspection générale des finances.

**2.1.17 Climat des affaires et compétitivité:** Les différentes évaluations faites du climat des affaires montrent que le pays se rapproche de plus en plus des meilleures pratiques internationales. Parmi les mesures prises, figurent, au plan institutionnel : (i) la création, en février 2009, de l'agence marocaine de développement des investissements (AMDI) dont la vocation est de soutenir et rationaliser les efforts de promotion du Maroc en tant que destination des Investissements directs étrangers (IDE), assurer l'accueil des investisseurs et contribuer à la levée des obstacles à l'investissement ; (ii) la création, en septembre 2009, d'un Comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires (CNEA), ayant pour mission d'établir des plans d'actions, garantissant une meilleure coordination entre les différents ministères, la simplification et le renforcement de la transparence des procédures administratives ; et (iii) la création de 16 centres régionaux d'investissement qui jouent le rôle de guichets uniques décentralisés. D'autres institutions œuvrent également en faveur de la promotion des investissements, dont notamment les Fonds de soutien aux incitations du secteur privé (Fonds Hassan II et Fonds de promotion des investissements).

**2.1.18** En plus des efforts engagés pour simplifier la fiscalité des entreprises, d'autres l'ont été pour aménager des zones d'accueil des investissements (Plateformes Industrielles Intégrées, zones franches, agropoles, clusters, etc.) offrant des opportunités de développement du secteur privé. Selon le rapport «Doing Business» de 2012, le Maroc gagne 20 places, passant de la 115<sup>ème</sup> à la 94<sup>ème</sup> place sur 183

pays. Cette évolution est le fruit de trois réformes majeures, engagées en 2011, qui portent sur le permis de construire, la protection des investisseurs et la facilité du paiement des taxes. Les défis à relever restent toutefois encore nombreux, parmi lesquels figurent notamment la modernisation du système judiciaire, la facilitation de l'accès des PME au crédit et la flexibilité du marché du travail.

Analyse sur 12 piliers	Maroc Rang Note (1-7)		Afrique
Indice de compétitivité mondiale 2011-2012 (Rang sur 142)	73	4,16	<b>4,1</b>
<b>Exigences de base</b>	<b>54</b>	<b>4,74</b>	<b>4,5</b>
1 <sup>er</sup> pilier : Institutions	59	3,98	
2 <sup>ème</sup> pilier : Infrastructures	69	3,95	
3 <sup>ème</sup> : stabilité macroéconomique	25	5,65	
4 <sup>ème</sup> pilier : Santé et éducation primaire	93	5,38	
<b>Facteurs d'efficacité</b>	<b>83</b>	<b>3,86</b>	<b>3,7</b>
5 <sup>ème</sup> pilier : Enseignement supérieur et formation	98	3,62	
6 <sup>ème</sup> pilier : Attractivité du marché des biens	76	4,15	
7 <sup>ème</sup> pilier : Attractivité du marché du travail	132	3,52	
8 <sup>ème</sup> pilier : Complexité marchés financiers	62	4,16	
9 <sup>ème</sup> pilier : Niveau technologique	66	3,69	
10 <sup>ème</sup> pilier : Taille du marché	57	4,03	
<b>Facteurs d'innovation</b>	<b>79</b>	<b>3,40</b>	<b>3,3</b>
11 <sup>ème</sup> pilier : Complexité monde des affaires	80	3,78	
12 <sup>ème</sup> pilier : Innovation	80	3,02	

**2.1.19** Selon le rapport sur *la compétitivité mondiale 2011-2012*, le Maroc gagne deux places, passant de la 75<sup>ème</sup> place à la 73<sup>ème</sup> sur 142 pays, avec un score de 4,16 sur 7, contre 4,08 en 2010. Le classement modeste du pays, au plan mondial, traduit des contreperformances, notamment, au niveau des indicateurs tels que la sophistication des activités commerciales, l'innovation, la formation et l'attractivité du marché du travail. En outre, les coûts de la logistique, estimés à près de 20% du PIB contre 15% et 10% respectivement pour les pays émergents et les pays développés, sont encore élevés. Cette situation résulte principalement : (i) d'une offre de services logistiques peu performante (en termes de coût, de qualité et de délai) ; (ii) de la faible disponibilité d'infrastructures spécialisées; (iii) de la faible sophistication des opérateurs du secteur (près de 45% des opérateurs pratiquant l'informel), avec un niveau peu élevé de sous-traitance (10%). Ce constat, qui contraste avec les performances économiques du pays, dénote la nécessité de l'approfondissement des réformes pour améliorer davantage le climat des affaires.

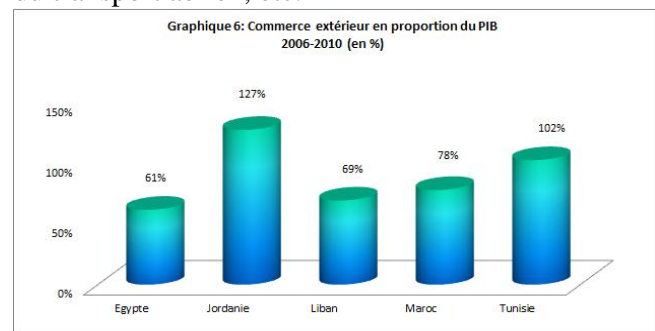
#### *Intégration et commerce à l'échelle régionale*

**2.1.20** *Le Maroc est engagé en faveur de l'intégration régionale, tant au niveau de la région*

*méditerranéenne, de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), qu'avec l'Afrique au sud du Sahara.* Durant la dernière décennie, le pays a opéré des choix stratégiques qui l'ont conduit à libéraliser le commerce intérieur et extérieur, à réformer son système bancaire et assouplir le régime de change afin d'accélérer son intégration dans l'économie mondiale. Depuis son adhésion à l'OMC en 1995, le Maroc a encouragé la facilitation des relations commerciales avec les pays membres de cette institution. Le rapport d'examen de la Politique Commerciale (EPC) du Maroc, élaboré par l'OMC, en juin 2009, a reconnu l'attachement du Maroc au système commercial multilatéral et a félicité le pays pour les résultats positifs des réformes macroéconomiques, structurelles et commerciales engagées. Il a également encouragé le Royaume à maintenir sa cadence de réforme en matière de libéralisation du commerce et à améliorer la transparence de son régime commercial pour soutenir davantage le climat des affaires et le flux des investissements directs étrangers (IDE). Conscient de sa position stratégique entre l'Europe et l'Afrique, le Maroc ambitionne de jouer un rôle de plate-forme d'échange et de vecteur d'une coopération tripartite dans le cadre d'un partenariat renforcé entre le Nord et le Sud.

2.1.21 Le Maroc a signé plusieurs accords de libre-échange, tant sur le plan bilatéral que multilatéral permettant à son économie de s'arrimer à l'espace euro-méditerranéen et arabe et de consolider ses relations avec les principaux pôles de croissance de l'économie mondiale. A travers ces différents accords, le Maroc se dote d'un environnement favorable à l'accroissement des IDE, et s'ouvre à un marché de 55 pays, avec un potentiel de plus de 1 milliard de consommateurs. Il en est ainsi des accords de libre-échange, conclus avec l'Union européenne, ceux avec les pays arabes méditerranéens, les Etats Unis d'Amérique et la Turquie. L'accord d'association avec l'Union européenne et l'accord subséquent, signé avec cette dernière en 2008, conférant au Maroc un statut avancé, acquis grâce aux progrès réalisés au plan des réformes, concrétisent la volonté du Gouvernement de faire de la coopération euro-méditerranéenne un véritable levier d'intégration économique. Ce statut, dont le Maroc est le premier pays, au sud de la Méditerranée, à bénéficier, lui confère une position intermédiaire entre l'association et l'intégration à l'Union européenne.

2.1.22 En 2010, les principales destinations des exportations se répartissaient comme suit : Europe (66,4%), Asie (15,3%), MENA (4,5%) et Afrique subsaharienne (4,4%). Toutefois, la contribution des exportations au PIB est faible (31,7%), en comparaison avec certains pays de la région Afrique du nord et Moyen orient. Sur la période 2006-2010, le commerce extérieur représente seulement 78% du PIB pour le Maroc, alors qu'il atteint 102% en Tunisie et 127% en Jordanie. Concernant la coopération sud-sud, le Maroc déploie des efforts importants pour renforcer sa coopération avec les pays au sud du Sahara à travers la négociation et la conclusion d'accords commerciaux. Les échanges commerciaux avec cette région n'ont cessé d'augmenter. Ils sont passés de 334 millions USD en 2000 à 1193 millions USD en 2010. Les échanges sont de plus en plus accompagnés par des investissements dans le secteur bancaire, des télécommunications, de l'eau, du transport aérien, etc.



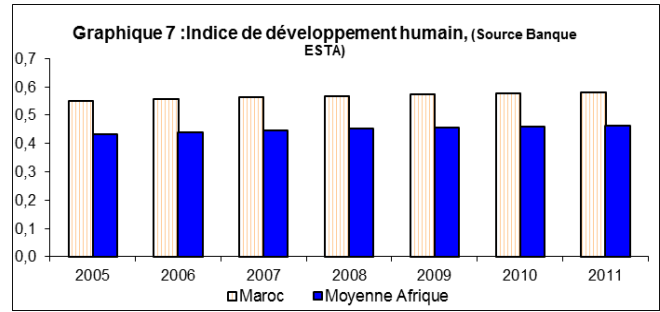
Sources: BAD, Département des Statistiques; Banque Mondiale, WDI Base des données en ligne (Février 2012)

2.1.23 La Banque soutient l'intégration économique du Maroc dans la sous-région à travers le développement et la mise à niveau des infrastructures, notamment dans le secteur des transports et de l'énergie. Les interconnexions des réseaux routiers et des chemins de fer ainsi que la modernisation des installations aéroportuaires favorisent le processus d'intégration régionale et renforcent la position du Maroc en tant que pôle d'échanges. En outre, la Banque a initié une étude pour la création d'une Communauté économique maghrébine visant à soutenir la dynamique d'intégration au sein de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Une stratégie d'intégration régionale des pays de l'Afrique du nord est également en cours d'élaboration par la Banque.

### *Inclusion sociale, égalité de genre et environnement*

**2.1.24 La mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement humain (INDH) à partir de 2005, a eu un impact positif sur les indicateurs de développement humain.** L'objectif fondamental de l'INDH est la réduction des déficits sociaux, notamment dans le milieu urbain et les communes rurales les plus démunies. La réalisation des projets, sur la période 2005-2010, au profit des personnes en situation de précarité a permis des progrès notables en matière d'amélioration de leurs conditions de vie, et de faire avancer le pays vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (cf. annexe 8). Entre 2001 et 2008, le taux de pauvreté est passé de 15% à 9% et la précarité a diminué de 22% à 17%, avec cependant, d'importantes disparités. Dans certaines régions rurales, le taux de pauvreté atteint 14,5%. L'INDH, qui vient d'entamer sa deuxième phase, couvrant la période 2011-2016, poursuivra les objectifs en matière de réduction des disparités sociales. Dotée d'un budget de 1,6 milliard EUR, la seconde phase concernera plus de 700 communes rurales et 530 quartiers urbains défavorisés.

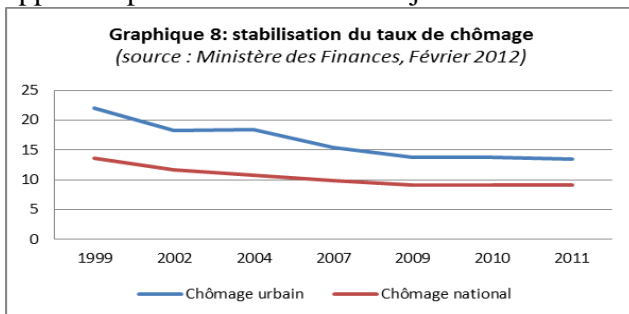
**2.1.25 En dépit des avancées, il reste encore beaucoup à faire pour une amélioration durable et plus équilibrée des indicateurs sociaux.** Le taux d'alphabétisation reste faible au plan national (59,5% en 2008) et accuse un important déficit en milieu rural (43,3%), chez les femmes (48,1%) et chez les plus de 50 ans (28,2%). En 2010, le taux de scolarisation net au primaire était de 96,4% tandis que le ratio fille/garçon au primaire se situait à 97,9. Le taux d'achèvement du cycle collégial s'est également amélioré en s'établissant à 64,6% contre 48% en 2008/2009. Malgré ces progrès, des efforts sont nécessaires pour atteindre l'éducation universelle à l'horizon 2015. Il en est de même dans le domaine de la santé où le taux de mortalité infanto-juvénile (30,5 décès pour mille naissances vivantes en 2011) et celui de la mortalité maternelle (112 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011) demeurent élevés, en dépit des progrès accomplis, suite à la mise en œuvre du programme de réforme de la couverture médicale de base en faveur des plus démunis. Le pays est confronté au défi de la pérennisation et de l'extension de la couverture des régimes de protection des ménages, en particulier l'assurance maladie pour les travailleurs indépendants.



**2.1.26 Le taux de chômage se maintient sous la barre des 10%, en moyenne nationale, mais accuse des disparités géographiques, intergénérationnelles ainsi qu'entre les femmes et les hommes.** Malgré la crise, le taux de chômage a régressé de 9,8% à 9,1% entre 2007 et 2011, mais reste élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans (18,3% en 2009) et les diplômés de l'université (26,8%). Le milieu urbain est particulièrement touché, puisque 31,8% des 15-24 ans, 20,2% des 25-34 ans et 20,3% des femmes y sont sans emploi. En zone urbaine, le chômage est passé de 15,5% en 2007 à 13,8% en 2009, alors qu'en milieu rural, où prédomine plutôt le sous-emploi (13,2% contre 10% en zone urbaine), il est stable à près de 4%. Cependant, l'impact de la crise de 2009 sur l'emploi a été atténué par la mise en œuvre des mesures préconisées par le CVS, qui se sont articulées autour de trois volets : (i) un volet social de préservation de l'emploi; (ii) un volet financier de soutien aux entreprises; et (iii) un volet commercial en appui aux exportations. Autrement, les pertes d'emplois liées à la crise auraient été plus prononcées, comme le montre la différence en termes de sauvegarde de l'emploi entre les entreprises bénéficiaires du programme de soutien (4% d'emplois perdus) et les entreprises non bénéficiaires pour lesquelles ce taux a atteint 10%.

**2.1.27 Au-delà des aspects conjoncturels, le chômage traduit l'inadéquation du système éducatif au marché de l'emploi, caractérisée par la faible part des filières scientifiques et technologiques.** Le Gouvernement s'emploie à y remédier, notamment à travers le Plan Urgence de l'Education Nationale (PUEN) et a engagé une réflexion concernant le problème de fluidité du marché de l'emploi et le rôle du secteur privé en matière d'intermédiation sur ce marché. Ainsi, le Gouvernement a adopté en 2009, la seconde phase (2009-2015) du Plan Emergence qui vise le développement des métiers

mondiaux au Maroc (offshoring, sous-traitance automobile, électronique) avec des répercussions importantes, notamment la création d'emplois industriels pérennes, la réduction du chômage urbain, l'augmentation du PIB industriel et la réduction du déficit commercial. En réponse à la vague de revendications sociales, liées au Printemps arabe, le Gouvernement a adopté un décret autorisant les administrations publiques et les collectivités locales de recruter les diplômés de l'enseignement supérieur, sous certaines conditions, sans passer par le concours national. Un «Pacte national pour l'emploi» a été également élaboré en collaboration avec le patronat et les syndicats. Les mesures de promotion de l'emploi y afférentes ont été intégrées dans le programme du Gouvernement approuvé par le Parlement le 26 janvier 2012.



### 2.1.28 *La promotion de l'égalité de genre compte également parmi les priorités du Gouvernement.*

La situation de la femme au Maroc a connu de grandes avancées, au cours de la dernière décennie. Les progrès ont été réalisés au niveau de l'accès à l'enseignement et à la santé. L'adoption du nouveau Code de la famille a été une étape importante dans la consolidation du processus de la promotion des droits de la femme. Entré en vigueur en février 2004, ce code consolide l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, et renforce les droits de la femme en tant que composante importante de la société marocaine. Le code apporte plusieurs innovations comme l'âge légal du mariage, qui est désormais fixé à 18 ans. La répudiation et la polygamie sont également soumises à des conditions sévères, et le divorce consensuel est institué. Toutefois, malgré ces avancées, son application reste limitée, en particulier en zone rurale en raison des coutumes conservatrices.

## *Environnement et changement climatique*

### 2.1.29 *Le Maroc est soumis à des phénomènes climatiques extrêmes, marqués par des alternances de sécheresses et d'inondations de grande ampleur.*

D'où la fragilité de l'écosystème qui est exposé également à la pression sur les ressources hydriques, à la surexploitation des terres arables, à la pollution atmosphérique et au surpâturage. Ainsi, en ce qui concerne les ressources hydriques, sujettes à de multiples pressions, leurs apports naturels ont diminué de l'ordre de 20 %. Cette fragilité pourrait être accentuée par les effets du changement climatique auquel le pays doit faire face. L'insuffisance des ressources en eau constitue, à cet égard, un problème majeur, compte tenu des effets conjugués des besoins croissants du pays et des contraintes supplémentaires que génère le changement climatique. Conscient de son extrême vulnérabilité, le Maroc a entrepris de multiples initiatives pour y remédier. Sa stratégie en matière de lutte contre le changement climatique s'articule autour de deux axes : (i) la mise en œuvre d'une politique d'atténuation du phénomène à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'introduction des technologies propres ; et (ii) la mise en place d'une politique de sensibilisation de la population et des acteurs économiques afin de réduire la vulnérabilité environnementale du pays.

2.1.30 Cette stratégie offre une vision d'ensemble intégrant la préoccupation du risque climatique dans les décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs (énergie, transports, industrie, déchets, agriculture, forêt et construction, etc.). Elle constitue l'ancrage des interventions des partenaires au développement, dont la Banque, durant les prochaines années.

## **2.2 Options stratégiques**

### *2.2.1 Cadre stratégique du pays*

2.2.1.1 Le Gouvernement a défini un programme de développement économique et social reposant sur la mise en œuvre de vastes réformes stratégiques et des politiques sectorielles centrées autour de grands projets d'infrastructures<sup>2</sup>. Ce programme, qui

<sup>2</sup> Le Maroc a abandonné depuis 2002, la planification centralisée de l'activité économique basée sur des plans quinquennaux. Le programme du Gouvernement s'opère dans le cadre des stratégies sectorielles mises en œuvre à travers des contrats programmes.

s'inscrit dans la continuité de l'action du Gouvernement précédent, vise à relever le défi de la compétitivité et à préserver la viabilité macroéconomique afin de générer une croissance soutenue, apte à améliorer durablement les conditions de vie des populations. La ligne directrice retenue repose sur cinq axes prioritaires visant à : (i) approfondir l'identité nationale et préserver la cohérence et la diversité de ses composantes ; (ii) consacrer l'Etat de droit, la régionalisation avancée et la bonne gouvernance ; (iii) mettre en place les conditions d'une économie forte, compétitive et créatrice d'emploi ; (iv) renforcer la souveraineté nationale et le rayonnement du Maroc et ; (v) instaurer un nouveau pacte social qui consacre la solidarité entre les couches, les générations et les régions tout en garantissant l'accès aux services sociaux de base.

2.2.1.2 Afin de répondre à la nécessité de maintenir un climat social serein, en particulier face au contexte socio-politique actuel, le Conseil économique et social (CES), mis en place en février 2011, offre un nouvel espace de dialogue et d'orientation des politiques publiques en faveur d'une croissance partagée. En charge de l'élaboration d'une nouvelle charte sociale, le CES, ambitionne d'être un vecteur de la modernisation de l'économie et de recherche de solutions efficaces à la problématique de la qualification des ressources humaines, afin de renforcer l'accès au marché de l'emploi. Le ciblage des populations les plus démunies est de nature à soutenir la réalisation d'un développement plus inclusif permettant de créer des emplois durables, notamment au profit des jeunes.

#### *Stratégie du Gouvernement*

2.2.1.3 ***Conscientes de l'ampleur des défis auxquels le pays est confronté, face à la concurrence croissante sur les marchés internationaux, les autorités marocaines misent sur la transformation qualitative de l'économie*** à travers l'approfondissement des réformes structurelles, soutenues par de grands projets structurants. La diversité du champ des réformes entreprises traduit la volonté des autorités d'améliorer la compétitivité du tissu productif de l'économie afin de l'inscrire sur un sentier de croissance durable. Le Gouvernement entend maintenir le cap des réformes pour consolider les

équilibres macroéconomiques, améliorer le profil des finances publiques, promouvoir le développement du secteur privé et lutter contre la pauvreté par le biais d'une croissance inclusive, créatrice d'emplois. C'est dans ce cadre que les réformes dites de seconde génération seront engagées au cours des années prochaines à travers notamment la poursuite de la mise en œuvre du programme d'appui à la réforme de l'administration publique (PARAP), du programme d'appui au développement du secteur financier (PADESFI), et du programme d'appui à la réforme de la couverture médicale de base (PARCOUM). La deuxième phase du programme d'urgence de l'éducation nationale sera réajustée afin de tenir compte des besoins actualisés du pays, et de mieux orienter les objectifs du programme sur l'adéquation entre la formation et l'emploi.

2.2.1.4 ***Les orientations stratégiques du Gouvernement reposent sur la diversification des sources de la croissance de l'économie***, la mise en œuvre des stratégies sectorielles et le soutien aux secteurs sociaux pour préserver le pouvoir d'achat des populations. Sur la période 2008-2010, le volume des investissements publics a ainsi atteint 35 milliards d'EUR. Cet effort vise, outre le développement et la mise à niveau des infrastructures, à favoriser l'émergence de pôles régionaux de développement à même de renforcer la capacité d'accueil des investissements au plan local afin de créer les conditions d'un développement équilibré. Les grands chantiers, soutenus par la stratégie de développement de la logistique (2010-2015), concernent en particulier les secteurs des routes et autoroutes, des ports, des aéroports et des chemins de fer. La stratégie logistique constitue une des priorités du Gouvernement visant à consolider la compétitivité de l'économie à travers la valorisation des potentialités des régions et le renforcement de leur attractivité à l'égard des investissements privés.

2.2.1.5 ***Parallèlement, le Gouvernement s'attèle à mettre en œuvre des stratégies sectorielles territorialisées*** couvrant les différents domaines vitaux de l'activité économique du pays. Ces stratégies, qui visent à renforcer les secteurs clés et à diversifier la base productive de l'économie, ambitionnent de créer une nouvelle dynamique de développement régional. Elles s'inscrivent dans une



double logique de modernisation de secteurs traditionnels (l'agriculture, la pêche, les mines, etc.), et de développement de secteurs innovants (les énergies renouvelables, la logistique, l'industrie automobile, l'aéronautique et les services à forte valeur ajoutée). Les principales stratégies sectorielles sont : (i) le Plan Maroc vert pour le développement agricole; (ii) la Stratégie logistique ; (iii) le Plan halieutis pour la pêche maritime; (iv) la Stratégie de l'eau; (v) le Pacte national pour l'émergence industrielle; (vi) la Stratégie du tourisme; (vii) la Vision 2015 pour l'artisanat; (viii) la Stratégie énergétique; et (ix) la Stratégie Maroc numérique pour le développement des technologies de l'information et de communication (TIC). Ces différentes stratégies, dont la mise en œuvre nécessitera une enveloppe globale d'environ 700 milliards de MAD, soit l'équivalent de 64 milliards EUR, s'étalent sur des horizons temporels différents.

**2.2.1.6 *Au plan social, le Gouvernement entend élargir l'accès des populations défavorisées aux infrastructures et aux services sociaux de base***, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre du dialogue social et de la mise en œuvre de la seconde phase de l'INDH. Outre le renforcement du pouvoir d'achat des populations (réduction de la pression fiscale sur le revenu, accroissement des salaires, soutien aux prix des produits de base, etc.), un accent particulier est mis sur la formation et l'emploi, la promotion du secteur rural, la résorption des bidonvilles et l'accès à l'habitat social et économique afin de lutter contre la fracture sociale. Le contexte régional, qui prévaut depuis la fin de l'année 2010, replace la promotion de l'emploi au cœur des préoccupations du Gouvernement. Afin d'y faire face, des dispositifs ciblés sont mis en place pour offrir de nouvelles opportunités d'emplois, notamment en faveur des jeunes diplômés et des chômeurs dans les régions où près d'un tiers de la population active est en chômage. Un relèvement du niveau de compétence des chercheurs d'emploi en milieu rural sera recherché à travers des programmes de formation professionnelle qualifiante. Les efforts se concentrent sur le renforcement de la qualité et de l'efficacité du système éducatif, l'amélioration de l'organisation du marché de travail, le soutien à

l'auto-emploi et à l'insertion directe par la promotion de l'entreprise et la formation-insertion. En plus du programme «Moukawalati» et le soutien au micro-crédit pour la promotion de l'auto-emploi, le programme «Taahil» ciblant les diplômés chômeurs et «Idmaj» en tant que mécanisme d'incitation au premier emploi qui seront poursuivis, d'autres programmes seront mis en place.

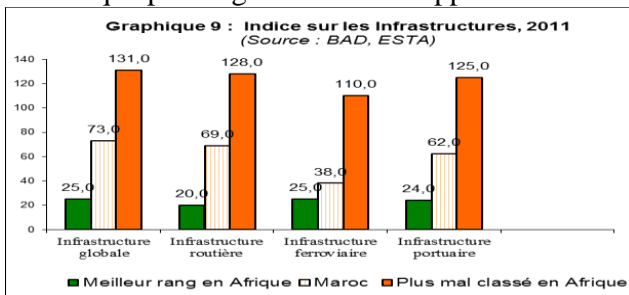
**2.2.1.7** Le Gouvernement et les partenaires au développement sont conscients que la mise en œuvre des réformes et des stratégies sectorielles doit s'inscrire dans un cadre cohérent pour éviter des décalages dans l'atteinte des objectifs visés et préserver l'impact attendu sur la compétitivité globale de l'économie. A cet effet, il est impératif de soutenir une participation accrue et concertée du secteur privé et promouvoir les initiatives de partenariat public-privé (PPP) de manière à recentrer le rôle de l'Etat sur ses prérogatives de régulation. Ce souci suppose qu'une attention particulière soit accordée à la mise en place d'un dispositif de coordination des politiques et de renforcement des capacités, dans un cadre de concertation public-privé-société civile. Les organes de suivi, qui seront ainsi constitués, veilleront à assurer la coordination des stratégies sectorielles, l'harmonisation des objectifs, des horizons temporels ainsi que le pilotage du rythme de leur réalisation.

## **2.2.2 *Forces et opportunités***

**2.2.2.1 *Le Maroc jouit d'une bonne stabilité politique, soutenue par de bonnes performances, réalisées au plan économique et social***, grâce à des réformes stratégiques de grande ampleur. Il en a résulté une croissance soutenue qui a contribué à la baisse de la pauvreté absolue et du chômage au niveau national. Ces performances résultent également des atouts du pays, parmi lesquels figurent des capacités institutionnelles confirmées dans la conception et la conduite des politiques économiques adéquates dont la mise en œuvre a contribué à asseoir les fondements d'une économie moderne. Le Maroc affiche aussi des potentialités sectorielles importantes (tourisme, agriculture, industries manufacturières, textile, aéronautique, etc.) et recèle des opportunités de nature à favoriser de nouveaux créneaux porteurs de croissance et

d'emplois. En outre, la proximité des marchés européens et le statut privilégié dont le pays bénéficie auprès de l'Union européenne, constituent des atouts pour un développement durable. De même, ses liens historiques avec l'Afrique subsaharienne offrent au Maroc de réelles opportunités d'intégration économique avec le continent.

2.2.2.2 Le Maroc a franchi des étapes importantes dans le développement des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'eau et de l'énergie. Dans le secteur des transports, en particulier, grâce à la mise en œuvre des projets importants, le pays affiche une performance globale caractéristique des pays émergents. Il s'agit notamment : (i) de l'extension du réseau autoroutier national de près de 1500 km en 2010 et qui devrait atteindre 1800 km en 2015; (ii) le port Tanger-Méditerranée, entré en service en 2007, vient renforcer un réseau de 11 ports répondant aux standards internationaux; (iii) un ensemble de 15 aéroports, reliés aux principales plateformes d'affaires mondiales. Le Maroc affiche également un développement rapide des TIC, qui place le pays au premier rang en Afrique en termes de connectivité. La stratégie e-Maroc, mise en œuvre depuis 2008 vise à intégrer le pays dans l'économie mondiale du savoir et à le positionner en tant que pôle régional de développement.



### 2.2.3 Défis et contraintes

Les performances économiques réalisées, au cours de la dernière décennie, sont encourageantes mais demeurent encore insuffisantes pour asseoir les bases d'une croissance accélérée permettant d'enclencher un processus de création d'emplois, favorable à une réduction durable de la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement devra faire face à des contraintes majeures, qui constituent des facteurs de fragilité, empêchant, à des degrés divers, l'économie marocaine de réaliser pleinement son potentiel de croissance. Parmi ces contraintes, il convient de citer :

(i) *La persistance des poches de pauvreté et le niveau élevé du chômage chez les jeunes* : la répartition inégale des richesses entre les régions, reflétant l'hétérogénéité de leur contribution à la valeur ajoutée nationale, accentue le phénomène de la marginalisation. Celle-ci est illustrée par la forte concentration de la pauvreté et de la vulnérabilité dans certaines régions qui affichent des indicateurs de santé et d'éducation bien en deçà du niveau national. Cette situation est exacerbée par le chômage élevé des jeunes, dont la persistance, qui traduit des dysfonctionnements du marché du travail et l'inadéquation formation-emploi, constitue un défi au processus de développement du pays et à la paix sociale. Le Maroc doit, à ce titre, relever le défi de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et du développement des capacités au niveau local afin de lutter efficacement contre ce phénomène.

(ii) *Un climat des affaires encore en deçà des attentes* : même si l'environnement des investissements s'améliore progressivement, il n'en demeure pas moins que le pays accuse un retard important pour renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance en faveur d'un environnement propice au développement rapide du secteur privé. Le pays doit relever d'importants défis, parmi lesquels figurent en priorité la modernisation du système judiciaire, la facilitation de l'accès des PME au crédit et la flexibilité du marché du travail. En outre, en dépit des avancées majeures réalisées dans le développement des infrastructures et les services de transport, des coûts logistiques élevés contraignent la compétitivité de l'économie et le développement du secteur privé.

(iii) *La diversification de la base productive de l'économie et des exportations encore insuffisante*: La diversification encore insuffisante de la structure productive de l'économie et la forte concentration des exportations tant en ce qui concerne l'offre de produits exportables, les entreprises exportatrices que les débouchés extérieurs. Des réformes au plan commercial sont encore nécessaires pour promouvoir des exportations à forte valeur ajoutée, et l'émergence de nouveaux secteurs exportateurs à même de renforcer les sources de croissance de l'économie. La mise en œuvre de la stratégie nationale du développement de la compétitivité logistique, associée à une politique de soutien aux

secteurs à fort potentiel de productivité et de création d'emplois, pourrait constituer un facteur d'atténuation de cette contrainte.

(iv) *La fragilité de l'environnement et les risques qui pourraient résulter des changements climatiques*, constituent une source additionnelle de fragilité du processus de développement de l'économie. Les projections du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat indiquent, sur l'ensemble du territoire marocain, une évolution croissante de l'aridité liée à la baisse de la pluviométrie et à la tendance au réchauffement. Ce phénomène, qui pourrait s'accélérer dans le temps, constitue un défi majeur que le Royaume devra nécessairement relever afin de préserver l'intégrité économique du pays.

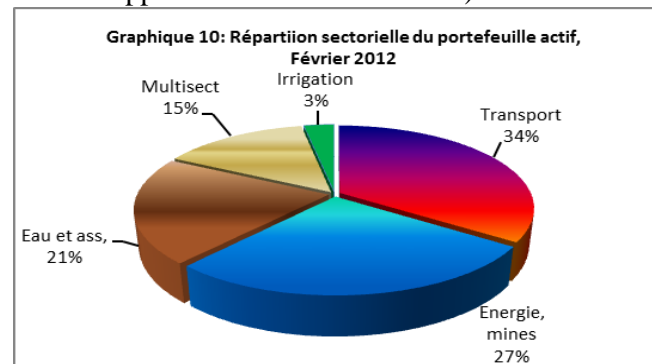
### 2.3 Coordination /harmonisation de l'aide et positionnement de la BAD dans le pays

**2.3.1 Coordination /harmonisation de l'aide :** Les partenaires techniques et financiers (PTF) présents au Maroc se concertent de manière régulière à travers des consultations sous forme de réunions thématiques et de groupes de travail sectoriels dans les domaines de l'eau et l'assainissement, de l'énergie, de l'environnement, de l'éducation, de la santé et des migrations. Les consultations régulières des PTF permettent de garantir la synergie et la complémentarité des différentes interventions, tel qu'illustré à l'annexe 10. A travers MAFO, la Banque joue un rôle actif dans cette concertation, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement et des transports dont la Banque assure le rôle de chef de file, compte tenu de sa forte présence dans ce dernier secteur. Dans le cadre du renforcement de la coordination de l'aide entre les PTF, le Gouvernement a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet un suivi en temps réel des différentes interventions par zone géographique, par secteur et par montants. Sa gestion est assurée par un Comité de pilotage, composé du Ministère de l'Economie et des Finances et de points focaux des PTF.

**2.3.2** Le Maroc a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et a réalisé sa première enquête sur le suivi des indicateurs en 2008. Il en est ressorti que l'aide au Maroc est bien alignée sur les priorités nationales. La seconde enquête, réalisée

en 2011, confirment ce constat. L'étude de la Banque réalisée sur l'utilisation des procédures nationales de passation des marchés a reçu les commentaires des autorités marocaines. Les deux parties ont convenu de signer, au cours du premier semestre 2012, les accords légaux préalables sur les exceptions en vue de l'utilisation par la Banque des procédures nationales pour les appels d'offres nationaux. En matière d'harmonisation des procédures, les projets financés par la Banque et les autres principaux PTF sont essentiellement exécutés par des Ministères et établissements publics, permettant ainsi d'éviter la création de structures parallèles de gestion des projets.

**2.3.3 Positionnement de la BAD au Maroc :** Le portefeuille actif de la Banque au Maroc, à fin janvier 2012, est composé de 23 opérations, dont 14 prêts et 9 dons pour des engagements nets s'élevant à environ 1,5 milliard d'UC. Le secteur des infrastructures (transports, énergie et mines, eau et assainissement, irrigation) continue d'occuper une place prépondérante dans le portefeuille (16 opérations, 85% des engagements), suivi du multi-secteur (5 opérations, 15% des engagements) et le secteur social (2 opérations, 0,1% des engagements). Les opérations du secteur privé portent sur un prêt à l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) de 250 millions USD et une prise de participation de 15 millions d'EUR dans un fonds d'investissement régional dédié au financement des infrastructures (Fonds Argan pour le développement des infrastructures).



**2.3.4** Le Bureau national de la Banque au Maroc (MAFO) joue un rôle important dans le renforcement du dialogue avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement. Depuis le démarrage de ses activités, en 2006, le partenariat entre la Banque et le pays ainsi que la coordination avec les autres partenaires au développement se

sont significativement améliorés. Les échanges réguliers entre le Bureau et les autorités contribuent à identifier les problèmes ainsi que les actions prioritaires à mener en vue d'améliorer l'exécution des projets. Le rôle d'assistance de proximité joué par MAFO met ainsi en relief tous les avantages de la décentralisation et donc de la présence de la Banque sur le terrain.

**2.3.5 Performance du portefeuille:** La revue de mars 2011 a confirmé l'amélioration de la performance globale du portefeuille, avec une note globale moyenne de 2,7 sur 3 contre 2,6 en 2009. Au total, 91% des opérations affichent une performance très satisfaisante. Les 9% restants, affichant une performance moyenne, font l'objet d'un suivi rapproché par la Banque. Le délai moyen de mise en vigueur des opérations (6 mois) est inférieur à celui observé pour l'ensemble de la Banque (10,6 mois) et est comparable à celui de la Banque mondiale au Maroc (6,3 mois). Le taux global de décaissement du portefeuille était de 50%, au moment de la revue du portefeuille de 2011, contre 34% pour la revue de 2009 et 45% pour la moyenne des pays à revenu intermédiaire au sein du Groupe de la Banque. Le portefeuille ne comprend aucun projet à risque, comparé au taux global de projets à risque de 17% pour l'ensemble du Groupe de la Banque et 5% pour le portefeuille de la Banque mondiale au Maroc.

#### *Enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP antérieur*

**2.3.6** La Banque a tiré des enseignements importants de la mise en œuvre du DSP précédent et de la revue de performance du portefeuille qui ont guidé la conception du présent DSP. Au nombre de ces enseignements, qui ont fait l'objet d'échanges avec les autorités marocaines, figurent : (i) la nécessité de renforcer la valeur ajoutée des interventions de la Banque en appui aux programmes de réformes et aux projets d'investissement par des études économiques et sectorielles ainsi que par des opérations d'assistance technique ; (ii) la nécessité de renforcer les interventions en faveur du secteur privé et des initiatives de partenariat public-privé (PPP) ; (iii) l'importance d'adopter une approche plus flexible afin de répondre aux besoins spécifiques et évolutifs du Maroc en tant que pays à revenu

intermédiaire ; (iv) la nécessité de prendre en compte les besoins de renforcement des capacités de gestion des projets, en particulièrement des ministères sectoriels, afin d'améliorer la mise en œuvre des opérations d'assistance technique.

### **III. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA PÉRIODE 2012-2016**

---

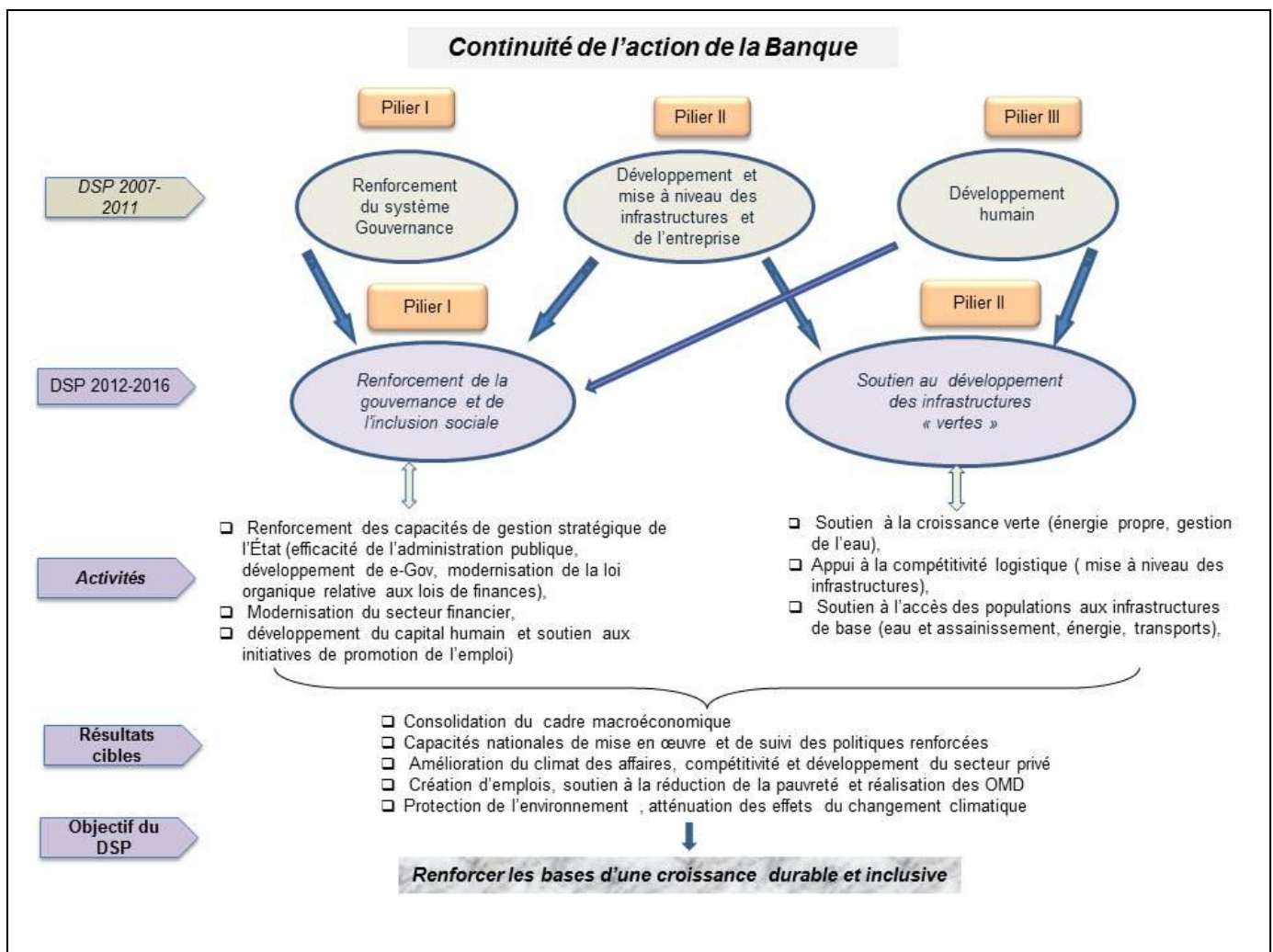
#### **3.1 Justification de l'intervention du Groupe de la Banque**

**3.1.1 *Le Maroc devra relever de multiples défis afin de consolider les résultats obtenus au plan économique et social.*** La création des conditions favorables à une croissance inclusive, soutenue et créatrice d'emplois, figure parmi les priorités nationales. L'enjeu d'une telle croissance suppose : (i) la consolidation de la viabilité macro-économique et la pérennisation des sources de financement de la croissance ; (ii) l'approfondissement du dialogue public-privé sur les stratégies et politiques sectorielles afin d'assurer la visibilité et la cohérence interne ; et (iii) la promotion de la gouvernance et des compétences locales en faveur d'une approche intégrée par région. Face à ces enjeux, le Maroc a besoin du soutien de ses partenaires au développement dont la Banque, en vue de mobiliser les ressources nécessaires. Les autorités marocaines et la Banque reconnaissent la nécessité de renforcer leur coopération qui, au cours des cinq prochaines années, s'articulera autour d'un partenariat stratégique, fondé sur un dialogue constant et dynamique. Pour l'efficacité de son action, la Banque doit concilier la sélectivité et la flexibilité dans ses interventions afin de contribuer au mieux à la réalisation des objectifs du pays, que sont le renforcement de la compétitivité, la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté.

**3.1.2** Des consultations, avec les parties prenantes (administration, opérateurs du secteur privé, organisations de la société civile et partenaires au développement) ont été menées lors de la préparation du DSP (voir annexe 3). Un large consensus s'est dégagé sur le ciblage de l'objectif de la croissance inclusive, tout en privilégiant la synergie et la complémentarité avec les activités des autres partenaires au développement. Tenant compte des leçons tirées de la mise en œuvre du DSP précédent, de la revue de la performance du

portefeuille de 2011 et des orientations stratégiques à moyen terme de la Banque, le DSP 2012-2016 est axé sur les deux piliers suivants : (i) **Renforcement de la gouvernance et de l'inclusion sociale** et ; (ii) **Soutien au développement des infrastructures « vertes »**. La mise en œuvre de la stratégie sera guidée par une concertation permanente autour des résultats attendus des interventions de la Banque dans le cadre d'un programme de travail, visant en priorité à aider le Maroc à relever les défis identifiés à la section 2.2.3. Le choix des piliers se justifie également par leur impact potentiel attendu sur la promotion d'une croissance verte, objectif prioritaire des autorités marocaines. Ceci suppose la préservation des ressources naturelles, le renforcement de la compétitivité de l'économie et la diversification des sources de croissance.

3.1.3 **Les activités antérieures de la Banque, ont permis d'accompagner les réformes engagées par le gouvernement**, aussi bien au niveau de l'administration publique qu'au niveau sectoriel. Dans le premier domaine, le soutien s'est inscrit dans le cadre des différentes phases du PARAP, qui ont permis de réaliser d'importants progrès en matière de gestion axée sur les résultats, grâce à l'introduction d'outils de programmation budgétaire, de contrôle de la dépense publique, de soutien aux capacités d'audit de performance. La Banque a contribué ainsi à la création progressive d'un cadre institutionnel favorable au développement d'une culture axée sur la performance du service public. En outre, dans le cadre du programme d'appui aux réformes du secteur financier (PADESFI), le soutien de la



**Pilier I : Renforcement de la gouvernance et de l'inclusion sociale**

Banque a visé l'amélioration de l'inclusion financière des ménages, l'accès des PME/TPE aux sources de financement et la supervision ainsi que le contrôle du secteur financier.

3.1.4 Fort des enseignements tirés des différentes réformes, et dans le souci de consolider les acquis, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre des réformes dites de seconde génération. En conformité avec la nouvelle constitution, qui place la gouvernance au cœur de l'action publique, les autorités souhaitent davantage orienter les réformes à venir en faveur d'une gestion de proximité, de la participation et de la responsabilisation. La Banque, la Banque mondiale et l'UE ont convenu d'appuyer une nouvelle série d'opérations de prêt et de don à décaissement rapides, visant à approfondir les réformes, dans le cadre de prochaines phases du PARAP et du PADESFI. Le cofinancement des réformes aussi stratégiques, constitue un cadre idéal de coordination et d'harmonisation des interventions des partenaires.

3.1.5 Dans le cadre de ce pilier, la Banque poursuivra le soutien qu'elle a apporté au cours du DSP précédent en collaboration avec les autres partenaires au développement (Banque mondiale, Union européenne, AfD, etc.), à la valorisation du capital humain à travers les réformes clés en cours dans les secteurs sociaux. Cette action concernera notamment le secteur de l'éducation, conformément à la stratégie de la Banque pour l'Enseignement Supérieur, la Science et la Technologie (HEST), en vue de renforcer l'adéquation formation-emploi et l'employabilité des jeunes.

3.1.6 Parallèlement, la Banque appuiera les réformes visant à soutenir les objectifs de la régionalisation avancée, inscrite dans la nouvelle constitution, en vue d'asseoir un cadre permettant de libérer le potentiel de développement des différentes régions du Royaume à travers une participation renforcée des populations au processus décisionnel. L'enjeu est d'impliquer davantage la société civile et le secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes de développement régionaux. L'action de la Banque contribuera non seulement à renforcer la gouvernance locale, mais également à créer de nouvelles opportunités d'emplois et d'insertion sociale.

## ***Pilier II : Soutien au développement des infrastructures « vertes »***

### ***3.1.7 L'un des principaux objectifs du Gouvernement est de doter le Maroc des***

***conditions favorables à la promotion d'une compétitivité effective*** afin de renforcer sa position en tant que destination privilégiée des investissements porteurs d'emplois et de valeur ajoutée. La poursuite de la politique des grands chantiers structurants visant à donner une impulsion au développement des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, s'inscrit dans cette optique. L'engagement du Maroc pour une croissance verte se traduit par la promotion des infrastructures économiquement viables et écologiquement sobres en carbone. Cet engagement est reflété dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique sur la période 2010-2015 dont l'objectif est de renforcer la concurrence dans les différents modes de transports et moderniser les équipements dans le secteur des infrastructures.

3.1.8 La Banque poursuivra son appui, à travers des projets et programmes d'investissement dans les domaines où elle a acquis une longue expérience et un avantage comparatif avéré. La Banque soutiendra la mise en œuvre des stratégies sectorielles, particulièrement celles relatives à l'eau et à l'énergie afin d'aider le Gouvernement à relever le défi d'une croissance verte, en faveur de la préservation de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Elle mettra l'accent sur le développement des partenariats publics privés (PPP) et le financement des opérations du secteur privé. Le développement des infrastructures, qui en résultera, permettra de promouvoir les conditions nécessaires au développement socio-économique du pays, notamment en matière d'aménagement du territoire. Le soutien aux activités productives dans le secteur rural, à travers l'impulsion des investissements privés générateurs d'emplois et de croissance, permettra à la Banque de contribuer à relever également trois autres défis majeurs : (i) celui de la stabilisation de la population rurale et de la lutte contre la pauvreté ; (ii) celui de la lutte contre la vulnérabilité, notamment dans les régions concernées par l'extrême pauvreté (zones oasiennes et montagneuses) ; et (iii) celui de la lutte contre le chômage<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Plus de 15 millions de personnes résident en milieu rural, dont 2 millions de petits exploitants et 10 millions d'actifs souffrant d'un chômage endémique. Presque un marocain sur quatre est pauvre dans les zones rurales, contre un sur dix en milieu urbain. On dénombre près de 4 millions d'emplois dans le secteur agricole, dont près de 100 000 dans le secteur agro-alimentaire.

### ***Programme indicatif de travail***

3.1.9 La Banque accompagnera le Gouvernement dans ses efforts de réformes et de mise en œuvre des stratégies sectorielles à travers un programme de travail, qui a été défini conjointement avec les autorités marocaines (cf. annexe 6). Ce programme a fait l'objet d'échanges également avec les partenaires au développement. Les domaines d'intervention communs et les opérations qui feront l'objet de cofinancement ont été identifiés. Par souci de sélectivité et de complémentarité, l'intervention de la Banque prend en compte les domaines de concentration des autres partenaires évoluant dans les autres secteurs. Afin de soutenir l'amélioration du climat des affaires et le développement des initiatives PPP, la Banque explorera la possibilité d'interventions directes dans le secteur privé.

### **3.2 Résultats attendus et cibles**

#### ***Résultats et cibles du pilier I***

3.2.1 Au titre de ce pilier, la Banque poursuivra, en coordination avec la Banque mondiale et l'Union européenne, son appui aux réformes visant à soutenir la transformation qualitative du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi des politiques économiques et sociales du pays. La priorité sera ainsi accordée à la consolidation et à l'approfondissement des réformes dans les domaines cités au paragraphe 3.1.4. L'action de la Banque contribuera à renforcer l'efficacité de l'administration afin de rendre celle-ci apte à promouvoir une gestion de proximité et à contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie. Les interventions de la Banque s'attacheront à promouvoir un cadre institutionnel de coordination des politiques sectorielles et de mise en œuvre efficace des réformes dans le domaine de l'environnement des affaires pour améliorer davantage les règles régissant les activités du secteur privé. La Banque accompagnera les axes prioritaires du programme de modernisation de l'administration, à savoir : (i) : la consolidation de l'efficacité et de l'efficience de l'Etat dans la gestion des ressources budgétaires et humaines ; (ii) le développement de l'administration en ligne (e-Gov) en faveur de l'amélioration des relations administration-usagers du service public; (ii) le soutien à la réforme de la loi organique relative aux

lois des finances ; (iii) l'appui au processus de territorialisation et de régionalisation avancée par le développement des compétences et de l'entrepreneuriat, notamment en milieu rural.

3.2.2 La poursuite du PARAP, sera menée parallèlement avec les réformes de modernisation du secteur financier, à travers le PADESFI. Ce dernier, soutenu par la Banque et la Banque mondiale, vise à améliorer l'accès des populations et des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME) aux services financiers. Le PADESFI constitue, non seulement, une réponse aux turbulences du marché financier international qui appellent une vigilance accrue, mais s'inscrit également dans le cadre des efforts de diversification de l'économie en renforçant la mobilisation des ressources requises pour le financement des investissements.

3.2.3 Dans le même temps, la Banque apportera son soutien aux réformes visant à renforcer l'adéquation formation-emploi. Afin d'aider le Maroc à répondre au mieux aux revendications sociales issues du contexte sous régional, l'action de la Banque prendra en compte la nécessité de mettre en cohérence l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail. Il s'agira, avec les autres partenaires au développement, de soutenir l'employabilité des jeunes diplômés, en appuyant la qualité de l'enseignement supérieur et du système de formation professionnelle et technique. Le concours de la Banque s'attachera également à accompagner les autorités dans le perfectionnement des mécanismes mis en place pour assurer une meilleure insertion des diplômés dans le marché du travail, à travers l'adéquation entre les besoins du marché et les compétences fournies par les systèmes d'enseignement et de formation.

#### ***Résultats et cibles du pilier II***

3.2.4 Dans le cadre de ce pilier, en privilégiant le développement des infrastructures vertes, l'action de la Banque s'inscrit en cohérence avec les priorités du Gouvernement, contribuant ainsi à asseoir les bases d'une croissance durable à travers la promotion des énergies propres et à la préservation des ressources en eau. L'action de la Banque soutiendra également la mise à niveau des infrastructures de nature à renforcer la compétitivité des entreprises (disponibilité logistique, réduction

des coûts de production, etc.), favorisant ainsi la création d'emplois pérennes.

**3.2.5 Secteur de l'eau :** la Banque, à travers son soutien à ce secteur particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques), s'attachera à renforcer la synergie entre la nouvelle stratégie de l'eau, élaborée en 2009, et le Plan Maroc vert (PMV), lancé en 2008, qui offrent un cadre stratégique d'une politique volontariste orientée vers la préservation des ressources en eau, et leur gestion d'une manière durable. Les objectifs du gouvernement dans le domaine de l'eau s'articulent autour de trois axes : (i) la généralisation de l'accès à l'eau potable pour l'ensemble de la population ; (ii) le renforcement du secteur de l'assainissement liquide ; (iii) la rationalisation des ressources d'eau d'irrigation ; et (iv) la pérennisation et la sécurisation des infrastructures existantes. Ces axes supposent un investissement accéléré et soutenu avec un recentrage de la politique sur la gestion de la demande et de l'économie d'eau dans l'irrigation et le service public.

**3.2.6** La Banque, qui affiche une longue expérience dans le secteur de l'eau au Maroc a contribué efficacement à la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire pour une gestion intégrée des ressources hydriques par l'appui à la réforme de ce secteur. Elle continuera à appuyer les plans d'actions issus de la mise en œuvre de la stratégie de l'eau et du PMV. Cet appui se fera par le biais de financement des infrastructures d'AEPA en milieu urbain et rural, du programme national d'économie d'eau d'irrigation et des réformes institutionnelles dans le secteur. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) la promotion des pratiques de gestion durable des ressources en eau ; (ii) l'amélioration de l'assainissement urbain et de la couverture du traitement des eaux usées ; (iii) la prise en compte des effets du changement climatique sur les ressources en eau ; et (iv) l'élargissement de l'accès des populations aux services d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

**3.2.7 Secteur de l'énergie :** Le Maroc a élaboré une nouvelle stratégie en 2009, faisant de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables une priorité nationale. Les objectifs majeurs de cette stratégie

sont : (i) le renforcement de la sécurité énergétique ; (ii) la disponibilité de l'énergie à des prix compétitifs ; (iii) la protection environnementale et l'atténuation des changements climatiques. La Banque, qui accompagne déjà les efforts de diversification des sources d'énergie, poursuivra son soutien aux objectifs exprimés par le Maroc visant la maîtrise de la production des énergies renouvelables afin de diversifier ses sources d'énergie primaire. Les interventions de la Banque mettront l'accent sur la diversification et l'optimisation du portefeuille énergétique (solaire et éolien) autour de technologies propres et fiables. La Banque appuiera également, du côté de l'offre, un projet intégré d'électrification rurale en faveur de 25 provinces restantes dans le cadre du Programme intégré d'énergies éolienne, hydraulique et d'électrification rurale ainsi que du programme solaire du Maroc. L'objectif visé est, d'une part, d'accroître l'importance des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Maroc, et d'autre part, de réduire les disparités entre les taux d'électrification avec le milieu urbain, amenant ainsi le taux global à un niveau proche de 100%. Du côté de la demande, la Banque accompagnera le Maroc dans ses efforts d'instauration d'un processus d'efficacité énergétique institutionnalisé.

**3.2.8 Secteur des transports :** le Gouvernement a engagé d'importants programmes de modernisation et d'extension des infrastructures, avec comme objectif de disposer d'un système de transport de qualité permettant d'améliorer la mobilité des personnes et des biens sur le territoire national et de contribuer au renforcement de la compétitivité logistique de l'économie nationale. Afin de relever le défi de la compétitivité, le Gouvernement a adopté la stratégie de mise à niveau des services logistiques, couvrant la période 2012-2016, pour impulser un nouvel élan dans le développement et l'extension des réseaux de transport. Il s'agit de conforter la vocation du pays de devenir une plateforme logistique internationale et une destination attractive pour les investissements porteurs de croissance. Les principaux axes de la stratégie logistique s'articulent autour de : (i) l'optimisation et la massification des flux de marchandises par le développement d'un réseau national de zones logistiques multi-flux (ZLMF) ; (ii) le développement du tissu d'acteurs du secteur de la logistique ; (iii) la formation dans les métiers de la



logistique ; et (iv) la mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur et des mesures de régulation.

3.2.9 La Banque privilégiera le soutien à la compétitivité de l'économie et à ses capacités d'exportation en ciblant la mise à niveau des infrastructures de transport et des services de logistique. Elle appuiera également la formation des acteurs de la logistique en vue de renforcer le cadre de gouvernance et de régulation du secteur. Les opérations envisagées concernent : (i) le programme de réhabilitation et de confortement des ouvrages de protection de 7 ports ; (ii) l'augmentation de capacité du réseau national de transport (routier, aérien et portuaire); (iii) la mise en place de ZLMFs en PPP; (iv) l'élaboration de référentiel des emplois et compétences dans les métiers du transport et de la logistique ; et (vi) l'appui à l'observatoire national pour la logistique en vue de disposer d'outils de veille stratégique nécessaires pour l'évaluation et le suivi des différents indicateurs d'efficacité des services logistiques (coût, délais, échanges nationaux et internationaux, etc.).

#### ***Opérations hors prêts***

3.2.10 ***Une grande priorité sera accordée aux études économiques et sectorielles et aux opérations d'assistance technique pour soutenir la réalisation des objectifs du DSP.*** Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre des opérations financées par la Banque en vue d'améliorer le dialogue avec le Gouvernement et la qualité à l'entrée du portefeuille, facteurs essentiels de durabilité de l'action de la Banque. Par le biais des opérations hors prêts, la Banque appuiera les efforts du pays visant à asseoir les bases d'une croissance inclusive, en contribuant à l'identification des réformes nécessaires à la promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural et des secteurs à fort potentiel de création d'emplois, dont le ciblage permettra de générer une dynamique nouvelle de transformation qualitative de l'économie.

3.2.11 Les questions stratégiques telles que l'emploi, le climat des affaires, la compétitivité, les investissements locaux, le développement régional, etc., seront privilégiées. L'annexe 6 présente une liste indicative des opérations d'assistance technique et d'études sectorielles envisagées. En vue de soutenir l'efficacité du dispositif de lutte contre le chômage, une étude sur la croissance et

l'emploi va être entreprise avec l'appui de la Banque. Celle-ci ambitionne d'orienter les stratégies futures vers les secteurs porteurs de croissance.

#### ***Questions liées aux ressources***

3.2.12 La stratégie de la Banque sera mise en œuvre suivant un scénario prévoyant une enveloppe financière de prêts soutenables d'un montant indicatif qui ne devra pas excéder 430 millions d'UC par an. Cette enveloppe concilie l'impératif de prendre en compte le cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque et de la politique de gestion de l'exposition aux risques et la réalisation des objectifs stratégiques du DSP au cours de la période 2012-2016. Cependant, le programme de travail restera flexible pour permettre à la Banque de répondre plus efficacement aux besoins évolutifs du pays. Dans la mise en œuvre de la stratégie, la Banque optera pour le développement des synergies et complémentarités avec les autres partenaires au développement.

#### ***Suivi et évaluation de la stratégie de la Banque***

3.2.13 Le suivi de la mise en œuvre du DSP, des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD et des autres objectifs sectoriels du Maroc, repose sur le système suivi-évaluation (S&E) du pays qui dispose d'outils statistiques relativement bien développés. Ce système comprend des indicateurs pour les extrants, les résultats intermédiaires et les réalisations, tirés des différentes stratégies sectorielles et des programmes de réformes au plan économique et social. Enfin, le cadre de suivi servira de base pour la mesure de la contribution du Groupe de la Banque aux progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du Gouvernement. Pour faciliter l'évaluation des résultats du DSP, des indicateurs seront intégrés dans toutes les opérations de la Banque. La Banque conduira une revue à mi-parcours (RMP) du DSP, en 2014, qui permettra d'apprécier les progrès et les résultats réalisés. Elle en tirera des leçons pour la période restante du DSP, si nécessaire des ajustements seront apportés pour assurer la réalisation des objectifs attendus. Un rapport d'achèvement du DSP sera préparé, en 2016.

### **3.3 Risques potentiels et mesures d'atténuation**

Deux risques majeurs pourraient entraver la mise en œuvre de la stratégie. Le premier a trait aux

revendications socio-politiques qui secouent la région et dont la persistance pourrait infléchir la volonté politique à mettre en œuvre les programmes de réformes au profit des mesures sociales de court terme. Ce risque pourrait toutefois être atténué par les réformes politiques engagées en réponse au mouvement revendicatif, à travers, notamment la création d'un Conseil économique et social, l'adoption de la nouvelle constitution qui marquent des étapes importantes en faveur du renforcement de la démocratie et du dialogue social. Quant au second risque, il est lié à l'instabilité des marchés financiers internationaux et à la crise de la dette, notamment dans la zone euro qui, si elles perdurent, pourrait hypothéquer la reprise de l'économie marocaine, en raison de sa forte liaison avec cette zone. Ce risque pourrait être atténué par la vigilance maintenue à travers la prorogation de la mise en œuvre des recommandations du Comité de veille stratégique (CVS) afin de préserver le potentiel de croissance de l'économie.

### 3.4 Enjeux du dialogue avec le pays

*Le dialogue entre la Banque et le Gouvernement, durant la période de mise en œuvre du DSP*, se poursuivra sur les questions relatives à la stratégie d'intervention de la Banque dans les PRI, qui requiert une plus grande flexibilité compte tenu des besoins spécifiques de cette catégorie de pays. Il mettra également un accent particulier sur :

(i) *La gestion du portefeuille et l'utilisation de procédures nationales*. La Banque poursuivra le dialogue sur le portefeuille et MAFO y jouera un rôle actif pour un suivi de proximité des recommandations des revues annuelles de performance du portefeuille. La concertation se poursuivra également sur l'utilisation des systèmes nationaux en vue de leur application dans la période de mise en œuvre du DSP.

(ii) *Amélioration du climat des affaires*. La Banque intensifiera le dialogue sur les politiques de soutien au secteur privé et à la concertation public-privé autour des grandes options économiques du pays. Les questions relatives aux initiatives PPP, aux compétences locales et aux réformes visant à atténuer les entraves réglementaires au développement du secteur privé, seront privilégiées. En outre, la Banque mettra l'accent sur la nécessité de renforcer la coordination et la cohérence des stratégies sectorielles.

(iii) *Intégration régionale et commerce* : La Banque poursuivra le dialogue avec les autorités sur la question de l'intégration régionale. L'objectif est de soutenir la promotion de la coopération du Maroc avec la région méditerranéenne, les pays de l'Afrique du Nord et avec ceux de l'Afrique subsaharienne. Lors de la préparation du DSP, la Banque a noté l'importance que le Gouvernement ainsi que les opérateurs publics et privés accordent à la coopération sud-sud, dont le renforcement offre un potentiel important de débouchés pour les produits et le savoir-faire marocains. La Banque explorera, avec les différentes parties prenantes, les possibilités de promotion de cette coopération par le biais des opérations d'assistance technique et d'études analytiques.

## IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

**4.1 Conclusion** : Le Maroc a réalisé de bonnes performances économiques au cours de ces dernières années, reflétant une gestion macro-économique avisée, soutenue par des réformes structurelles et sectorielles axées sur le renforcement de la diversification de l'économie. Afin de consolider ces acquis et asseoir les conditions d'une croissance soutenue, le Gouvernement s'est engagé dans une politique volontariste de renforcement du cadre institutionnel par la promotion de la gouvernance et la mise à niveau des infrastructures. Cette orientation stratégique, pour son efficacité, doit nécessairement reposer sur un secteur privé dynamique, principal vecteur de la diversification de l'économie. Toutefois, le Maroc est confronté aujourd'hui à un défi majeur qui est celui d'asseoir les bases d'une croissance partagée et durable, apte à améliorer la compétitivité de l'économie et à réduire durablement la pauvreté. Pour aider le pays à relever ce défi, la stratégie de la Banque pour la période 2012-2016, mettra l'accent sur les deux piliers suivants : (i) *Renforcement de la gouvernance et de l'inclusion sociale* ; et (ii) *Soutien au développement des infrastructures « vertes »*.

**4.2 Recommandation** : Le Conseil est invité à examiner et adopter la stratégie proposée dans le présent Document de Stratégie-Pays du Maroc, pour la période 2012-2016.

<b>Annexe 1 : Cadre stratégique de l'intervention de la Banque DSP 2012-2016 :</b>					
<b>Objectif stratégique : Renforcer les bases d'une croissance inclusive par la compétitivité et l'inclusion sociale</b>					
<b>Défis et contraintes</b>	<b>Stratégie du Gouvernement</b>		<b>Piliers</b>	<b>Résultats attendus du DSP</b>	
1. Réduction de la vulnérabilité par le biais d'une croissance inclusive	→	Consolidation de la viabilité macro-économique	→	<b>Pilier I :</b> Renforcement de la gouvernance et de l'inclusion sociale	Le cadre macroéconomique est consolidé et les sources de financement de la croissance sont pérennes
		Amélioration du cadre institutionnel de gestion des politiques de développement			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réformes macro- économiques</li> <li>- Amélioration du profil des finances publiques</li> <li>- Modernisation du secteur financier</li> <li>- Politiques sectorielles mises en cohérence</li> <li>- Approfondissement du dialogue public-privé autour des stratégies de développement</li> <li>- Renforcement des initiatives PPP et promotion de l'investissement privé</li> <li>- Renforcement des mécanismes de création d'emplois</li> <li>- Renforcements capacités institutionnelles de pilotage des politiques et stratégies sectorielles</li> <li>- Appui à l'adéquation formation emploi</li> <li>- Soutien à l'insertion professionnelle et à la création d'emploi</li> </ul>
2. Renforcement de la gouvernance et développement du secteur privé (cadre institutionnel)	→	Développement du capital humain et soutien à l'inclusion sociale	→	<b>Pilier II :</b> soutien au développement des infrastructures « vertes »	Les capacités en matière de pilotage des politiques économiques et sectorielles sont renforcées
		Mise en place d'une approche intégrée par région			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redistribution des compétences et ressources entre l'Etat et les régions</li> <li>- Responsabilisation et implication des populations dans la gestion du développement local</li> <li>- Soutien à l'entreprenariat dans le secteur rural</li> <li>- Mise en œuvre des Programmes régionaux de lutte contre la pauvreté</li> </ul>
3. Diversification des sources de croissance et des exportations	→	Développement et mise à niveau des infrastructures «vertes»	→	<b>Pilier II :</b> soutien au développement des infrastructures « vertes »	La régionalisation avancée est mise en œuvre, les compétences locales sont valorisées
		Intégration de la dimension environnementale dans le processus de la planification			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la logistique pour réduire les coûts de production,</li> <li>- Renforcer l'innovation et l'infrastructure technologique</li> <li>- Intégration dans l'économie mondiale</li> <li>- Amélioration de la gouvernance environnementale</li> <li>- Amélioration de la gouvernance environnementale (capacités et mécanismes)</li> <li>- Promotion des initiatives pour une croissance verte</li> <li>- Appui à l'intégration des critères de durabilité dans la planification au développement</li> </ul>
4. Gestion des ressources naturelles et du changement climatique	→		→	<b>Pilier II :</b> soutien au développement des infrastructures « vertes »	La compétitivité globale de l'économie est améliorée
					Les bases d'un développement durable et d'une croissance verte sont intégrées de manière plus effective

## Annexe 2 : Maroc : Matrice du cadre de suivi du DSP

Objectifs de développement du pays	Contraintes (sectorielles) entravant la réalisation des objectifs de développement	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	PRODUITS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	PRODUITS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	Opérations de la Banque (projets / programmes) (nouveaux et en cours)
<b>PILIER I : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE L'INCLUSION SOCIALE</b>						
<b>Consolidation du cadre macroéconomique</b>	<i>Insuffisance de la mobilisation des ressources permettant la pérennisation de la croissance</i> <i>Faibles capacités de maîtrise des crédits de personnel</i>	- Solde budgétaire (hors privatisation) inférieur ou égal à 4% du PIB Maîtrise de la masse salariale à 10% du PIB. Maîtrise de l'inflation à moins de 3% Maintien de la dette extérieure : 25 % PIB et de la dette totale : 50% . PIB Taux de croissance du PIB 5%	Réforme du contrôle de la dépense mise en œuvre et généralisée Accompagnement de la mise en œuvre de la LOLF Modernisation et assouplissement de la gestion des ressources humaines	Solde budgétaire (hors privatisation) -1% du PIB Maîtrise de la masse salariale à 10,5% du PIB. Maîtrise de l'inflation à moins de 3% Maintien de la dette extérieure : 25 % PIB et de la dette totale : 50% . PIB Taux de croissance du PIB 4%	Réforme du contrôle de la dépense en vue de sa généralisation; Les outils de prévision de la masse salariale et de son suivi sont élaborés et généralisés à l'ensemble des départements ministériels Accompagnement du processus d'approbation de la LOLF	PARAP IV  Phases nouvelles du PARAP  PADESFI II et III
<b>Renforcement de l'efficacité de l'administration</b>	Persistances des lourdeurs administratives  Faible territorialisation de l'action de l'Etat	Amélioration de la communication autour des procédures administratives et des conditions de leur utilisation par les usagers  Développement de l'administration électronique  Amélioration des conditions d'accueil des usagers du service public  Renforcement de la gestion de proximité  Renforcement de la déconcentration administrative	Des guides de procédures administratives sont préparés, au niveau de l'ensemble des départements ministériels, explicitant aux usagers, pour chaque procédure, les modalités d'utilisation et les conditions pré requises pour en bénéficier  Plus de 50% des services publics sont disponibles en ligne	Généralisation de la présentation des procédures administratives intéressant l'utilisateur sur les sites WEB des administrations publiques  Instruments de mise en œuvre du processus de territorialisation de l'action publique	Gestion budgétaire axée sur les résultats appliquées à tous les ministères Amélioration de la qualité des prestations à travers la mise en place d'une gestion de proximité  Une bonne gouvernance au niveau territorial à travers la clarification des responsabilités des différents intervenants au niveau local  Schémas de décentralisation	PARAP IV  PARAP (Phases nouvelles)  PADESFI II et III  Appui au PMV  Projet d'assistance technique à la promotion des jeunes entrepreneurs agricoles  Projet d'appui à la stratégie de développement de la logistique
<b>Amélioration du climat des affaires</b>	Le secteur privé est encore peu impliqué dans la mise en œuvre des stratégies nationales.  Absence de PPP en agriculture et de gestion déléguée dans les grands périmètres irrigués  Participation insuffisante du privé dans le secteur agricole	Consécration de la dimension régionale de la loi de finances  Les synergies sont développées au niveau local à travers le partenariat public-privé  Environnement des affaires dans le secteur agricole amélioré	Développement de plateformes logistiques et d'agro-business Promotion des zones de logistiques et de services agro-industrielles  Opérationnalisation du Partenariat Public Privé : i) Gestion déléguée dans les périmètres irrigués ; ii) Mise en œuvre du conseil agricole (PPP) Promotion du secteur privé et des initiatives de PPP  Deux agropoles fonctionnels	Institution de l'instance nationale de suivi et d'évaluation des processus de régionalisation, de décentralisation et de déconcentration  Développement et commercialisation des agropoles  Ressources financières pour l'aménagement d'un PI en PPP disponible		
<b>Appui au développement du secteur financier</b>		Amélioration de l'accès au financement pour les PME Amélioration de l'accès au financement pour les entreprises	Accroissement du taux d'investissements privés annuel de 10% en 2012 à 15 %			

Objectifs de développement du pays	Contraintes (sectorielles) entravant la réalisation des objectifs de développement	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	PRODUITS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	PRODUITS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	Opérations de la Banque (projets / programmes) (nouveaux et en cours)
<i>Renforcer l'adéquation formation emploi</i>	<p>Persistance d'un fort taux de chômage des jeunes diplômés</p> <p>Faible gouvernance du marché du travail</p>	<p>Renforcement de la supervision du marché de capitaux et l'accès à l'information</p> <p>Diversification des instruments financiers et dynamisation des marchés de capitaux</p> <p>Accès accru des jeunes à des programmes de formations qualifiantes des jeunes quel que soit le milieu de résidence</p> <p>Accroissement du taux d'insertion socio-professionnel des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et ceux sortants des établissements de formation professionnels</p> <p>Satisfaction des employeurs et des diplômés</p> <p>Mise en place du dispositif pédagogique opérationnel</p> <p>Création d'un cadre pour une gouvernance responsable et équitable du système éducatif</p> <p>Création d'un cadre pour une prise en charge des établissements par l'ensemble de la communauté</p>	<p>Accroissement des crédits immobiliers sociaux bénéficiant de la garantie de l'Etat</p> <p>Produit de garantie pour les TPE en 2012</p> <p>Projet de loi sur le capital risque en 2012</p> <p>Projet de loi d'un règlement général et d'un projet de cadre législatif</p> <p>Pourcentage d'établissement de formation répondant aux normes</p> <p>Pourcentage d'établissements de formation disposante d'une plateforme de formation à distance</p> <p>40% des établissements d'ETFP et des universités nouent des partenariats avec le privé</p> <p>Taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ramené de 28,9% à 14%</p> <p>Formation de 50% de chefs d'établissements des instituts de formation professionnelle et des universités à la nouvelle approche d'ouverture des institutions éducatives sur leur milieu</p> <p>50% des établissements disposant d'un projet de développement de leur institution négocié avec le secteur privé.</p> <p>Nombre d'établissement de formation ayant ouvert leur conseil de gestion/d'administration à une représentation du privé</p> <p>Taux de placement annuel des sortants des établissements ETFP</p>	<p>Office National de Conseil Agricole fonctionnel</p> <p>Amélioration de l'accès des ménages au financement du logement social</p> <p>Projet de loi lancé avant fin 2012</p> <p>Projet de loi lancé avant fin 2012</p> <p>Autorité des marchés de capitaux et des assurances créées.</p> <p>Cadre législatif des nouveaux instruments préparé</p> <p>Mise en œuvre du dispositif de lutte contre le chômage des jeunes</p> <p>Mise en place des réformes prévues dans le cadre du PUEN</p> <p>Développement de partenariat dynamiques entre les entreprise et l'ETFP /Enseignement Supérieur</p> <p>La flexibilité du marché du travail est améliorée</p> <p>Au moins 500 chefs d'établissement de formation ont bénéficié d'une formation</p>	<p>Elaboration des modules de formation</p>	<p>PADESFI II et III</p> <p>AT-CDVM</p> <p>AT-Caisse Centrale de Garantie (CCG)</p> <p>Programme d'appui à l'adéquation formation emploi</p> <p>Etudes techniques au renforcement de l'employabilité des jeunes</p> <p>Opérations d'assistance technique</p>

Objectifs de développement du pays	Contraintes (sectorielles) entravant la réalisation des objectifs de développement	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	PRODUITS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	PRODUITS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	Opérations de la Banque (projets / programmes) (nouveaux et en cours)
<b>PILIER II – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES « VERTES »</b>						
<b>TRANSPORTS (Développement de la compétitivité logistique)</b>						
<i>Amélioration des services logistiques</i>	Offre de services logistiques peu performante en termes de coût, de qualité et de délai	Optimisation de la gestion des flux des marchandises (mat construction, céréales, produits pétroliers, etc.)	Zones logistiques plateformes logistiques ONCF connectées au rail	75%	100%	Construction et concession en PPP de plateformes logistiques ONCF
<i>Libéralisation des modes de transport</i>	Demande des opérateurs en moyenne peu sophistiquée	Outil de suivi et de mesure du niveau d'efficacité et de performance des services logistiques	Mise en place de l'observatoire national de la logistique (ONL)	100%	75%	b) Appui à la mise en place de l'ONL
<i>Développement des infrastructures de transport</i>	Faiblesse dans la législation et le cadre réglementaire pour le transport routier de marchandises et d'opérateurs et logisticiens structurés	Emergence d'opérateurs structurés et qualifiés	Mise à niveau de 20 mille sous-traitants et 35 mille TPE d'opérateurs logistiques	75%	100%	Etude d'élaboration de référentiel des emplois et compétence dans les métiers de transport et de la logistique,
	Faiblesse de capacité des infrastructures de transport	Mise en cohérence des cadres institutionnel et législatif avec les priorités de développement du secteur de la logistique	Régulation du secteur des services logistiques (création de l'AMDLM et ONL)	100%	75%	AT à l'ADLM pour la gouvernance du secteur de la logistique
		augmentation des capacités de réseaux de transport pour faire aux besoins de trafic	3ème voie ferroviaire de 147 km entre Tanger et Casa dédiée au fret et transport de conteneurs et mise à niveau des lignes Kenitra-casa et Settat-Marrakech	75%	75%	Projet d'augmentation de capacité de l'axe ferroviaire. Tanger-Marrakech
		rationalisation du transport de biens et de personnes entre les modes de transport routier et ferroviaire y compris la sauvegarde du patrimoine portuaire national	Augmentation des capacités opérationnelles aéroportuaires de (Fès, Casa, Marrakech)	75%	70%	3ème projet aéroportuaire
			c) mise à niveau des routes du réseau national			Mise à niveau des routes de liaison aux voies express et autoroutes
			Réhabilitation/ confortement des ouvrages de protection de 7 ports	50%	50%	Prg. de réhabilitation des ouvrages de protection de 7 ports
<b>SECTEUR DE L'ENERGIE</b>						
<i>Diversifier les sources d'approvisionnement en énergie</i>	Forte dépendance du Pays des importations de l'énergie	69% d'électricité d'origine thermique, 27% d'hydraulique et 4% d'éolien à l'horizon 2012	Installation de 850 MW de parcs éoliens	Pourcentage d'électricité produite par l'énergie renouvelable 20%.		Programme intégré d'énergies éolienne, hydraulique et d'électrification rurale
<i>Accroître la puissance totale installée pour répondre aux besoins de l'économie</i>	Sources énergétiques faiblement diversifiées	Taux d'accès à l'électricité de 100% en milieu urbain et de 99% en zones rurales	Installation de 520 MW de centrales hybrides hydroélectriques	Taux d'électrification du pays à 85%.		Projet solaire de Ouarzazate
<i>Institutionnaliser la gestion de l'efficacité énergétique et l'opérationnaliser à</i>	Absence de textes et rareté des ressources	Pourcentage d'électricité produite par les énergies renouvelables 40%.	Installation de 150 MW de solaire	- Audits réalisés dans l'industrie ; - Firmes marocaines d'audit disponibles		Assistance technique à MASEN
		Taux d'électrification du pays à 90%.	Textes de loi sur l'efficacité énergétique adoptés ; Ressources humaines et matérielles disponibles			Projets éoliens privés
		Gestion de l'efficacité énergétique institutionnalisée	Un programme d'efficacité énergétique dans le bâtiment (ménages et tertiaire), la promotion			Un programme d'efficacité

Objectifs de développement du pays	Contraintes (sectorielles) entravant la réalisation des objectifs de développement	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	PRODUITS DÉFINITIFS (attendus à la fin de la période du DSP en 2016)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	PRODUITS À MI-PARCOURS (d'ici 2014)	Opérations de la Banque (projets / programmes) (nouveaux et en cours)
<i>travers un programme national</i>			de la lampe basse consommation,, l'industrie et les plans de déplacement urbains			énergétique dans les domaines sélectionnés (un potentiel d'émissions évitées de plus de 1800 milles tonne équivalent CO2)
<b>SECTEUR DE L'EAU</b>						
<p><b>Eau potable</b> <i>Préserver l'environnement par une meilleure gestion des ressources en eau</i></p> <p><i>Meilleure mobilisation et allocation des ressources financières dans le secteur de l'eau</i></p>	<p>Défaillance dans la maintenance, l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.</p> <p>Disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité (sécheresse, etc.)</p>	<p>Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des centres urbains et ruraux.</p> <p>Renforcement des infrastructures de production, de distribution d'eau potable d'assainissement</p>	<p>Renforcement et Sécurisation accès de l'alimentions en eau en milieu urbain : Maintenir l'accès à l'eau potable à 100%</p> <p>Augmentation du Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural actuellement 92% à 96%</p> <p>Augmentation du rendement des réseaux de distribution actuellement 72% à 77% en 2016 et 80% en 2020</p> <p>Augmentation du rendement des réseaux de production actuellement 94,4% à 96% en 2016</p> <p>Améliorer le taux de branchement à 96% contre 94% actuellement</p> <p>Améliorer le taux de raccordement au réseau d'Assainissement à 75%</p> <p>Augmentation du taux de traitement des eaux usées à 40% en 2016 et à 60% en 2020, contre 20% actuellement</p>	<p>Amélioration du système de production d'eau pour les agglomérations et Accès à l'eau potable accru pour les populations rurales</p>	<p>Maintenir l'accès à l'eau potable en milieu urbain à 100%</p> <p>Augmentation du Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à 94,5% en 2014</p> <p>Augmentation du rendement des réseaux de distribution à 75% en 2014</p> <p>Augmentation du rendement de production à 95,4% en 2014</p> <p>Améliorer le taux de branchement à 95% en 2014</p> <p>Améliorer le taux de raccordement au réseau d'Assainissement à 72% en 2014</p> <p>Augmentation du taux de traitement des eaux usées à 30% en 2014</p>	<p>9ème projet d'AEPA dont la date limite a été prorogée au 30 juin 2013</p> <p>Recharge de la nappe de Haouz (don FAE)</p> <p>10ème projet d'AEPA</p> <p>11 ème projet : Projet de renforcement de l'AEP sur l'axe Rabat-Casablanca</p> <p>12ème Projet de renforcement de l'AEP dans la région de Marrakech</p> <p>13ème projet AEP</p>
<b>Eau d'irrigation</b>	Gestion inefficace des réseaux d'irrigation dans les périmètres irrigués et valorisation insuffisante de l'eau	<p>Promotion de l'économie et de la valorisation de l'eau d'irrigation</p> <p>Capacité institutionnelle améliorée et meilleure adaptation aux changements climatiques</p>	<p>30 000 ha reconvertis en irrigation localisée</p> <p>Carte nationale d'irrigation élaborée</p> <p>Système d'alerte précoce à l'irrigation fonctionnel.</p>	<p>PNEEI-1 achevé et PNEEI-2</p> <p>Système de suivi-évaluation du PNEEI disponible</p>	<p>20 000 ha reconvertis en irrigation localisée</p> <p>Feuille de Route pour EEI disponible</p>	<p>PNEEI-1 et PNEEI-2</p> <p>Appui technique aux infrastructures d'irrigation/Don PRI</p>

**Annexe 3 : Consultations menées avec les parties prenantes :**

Dans la poursuite de l'approche participative, initiée au mois de juin 2011, lors de la préparation de la stratégie, la Banque a organisé une mission de dialogue sur le DSP du 6 au 15 février 2012. Au cours de la mission la Banque a eu des discussions approfondies avec le nouveau Gouvernement et les autres parties prenantes (organisations de la société civile, opérateurs du secteur privé et partenaires au développement). Les consultations ont porté, notamment sur : (i) les défis et priorités actuels du Maroc ; (ii) les domaines stratégiques de concentration de la Banque, pour les 5 prochaines années et la complémentarité des partenaires sur le terrain; (iii) les priorités sectorielles et le programme indicatif de travail sur les trois premières années du DSP. A l'issue des consultations avec le Gouvernement, celui-ci a confirmé la cohérence des domaines d'interventions de la Banque avec les priorités définies dans son programme de développement économique et social, adopté par le Parlement, le 26 janvier 2012.

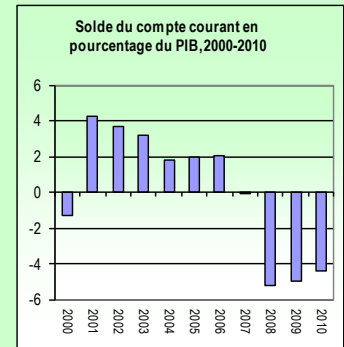
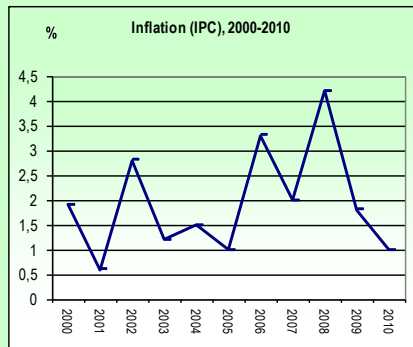
Au cours de la mission de dialogue, un atelier de concertation, auquel ont pris part l'ensemble les autres parties prenantes (société civile, secteur privé, PTF), a été organisé. Les échanges ont confirmé également la pertinence des orientations stratégiques de la Banque, pour la période 2012-2016, au regard des priorités nationales. Les organisations de la société civile ont apprécié la priorité accordée à la promotion d'une croissance inclusive. Un consensus s'est ainsi dégagé sur l'importance de la question de l'emploi et la nécessité d'un meilleur accompagnement de la Banque en faveur des jeunes diplômés, de la promotion des Très petites entreprises (TPE) et des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ONG, Coopératives...). Les participants à l'atelier ont également adhéré à l'orientation proposée par la Banque visant à privilégier le développement des infrastructures « vertes ». Cette approche permettra à la Banque de contribuer à l'atteinte des objectifs prioritaires du Gouvernement, visant à asseoir les bases d'une croissance durable, à travers la promotion des énergies propres et la préservation des ressources en eau et de l'environnement.



## Annexe 4 : Principaux indicateurs macro-économiques

### 4.1 : Evolution sur la période 2000 à 2010

Indicateurs	Unité	2000	2005	2006	2007	2008	2 009	2010
<b>Comptes nationaux</b>								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	36 053	58 760	64 703	74 246	87 411	89 489	
RNB par habitant	\$ E.U.	1 310	1 950	2 120	2 230	2 520	2 770	...
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	37 060,1	59 523,8	65 640,2	74 735,0	88 879,2	90 907,3	90 802,8
PIB aux prix constants de 2000	Million \$ E.U.	37 060,1	47 177,3	50 857,2	52 230,3	55 155,2	57 857,8	60 315,9
Croissance du PIB en termes réels	%	1,8	3,0	7,8	2,7	5,6	4,8	3,7
Croissance du PIB par habitant en termes réels	%	0,6	1,8	6,6	1,5	4,3	3,6	2,7
Investissement intérieur brut	% du PIB	25,5	28,8	29,4	32,5	38,1	35,6	35,1
Epargne nationale	% du PIB	24,2	30,6	31,6	32,4	32,9	30,2	30,8
<b>Prix et Monnaie</b>								
Inflation (IPC)	%	1,9	1,0	3,3	2,5	3,7	1,0	0,9
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	10,6	8,9	8,8	8,2	7,8	8,1	8,4
Masse monétaire, variations annuelles (M2)	%	...	12,9	17,8	17,5	7,4	7,7	5,0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB / M2)	%	...	81,5	87,8	94,9	93,7	92,6	87,2
<b>Finances publiques</b>								
Recettes totales et dons	% du PIB	23,6	23,9	23,0	28,5	31,5	26,7	24,6
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	29,1	29,7	25,0	29,1	31,1	28,9	29,3
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-5,5	-5,8	-2,0	-0,6	0,4	-2,2	-4,7
<b>Secteur extérieur</b>								
Variation en valeur des exportations (marchandises)	%	3,3	-4,5	0,5	12,1	24,1	-27,4	32,4
Variation en valeur des importations (marchandises)	%	3,6	12,1	5,0	24,1	24,8	-19,0	12,9
Variation des termes de l'échange	%	-7,4	9,9	1,0	-6,8	16,4	1,2	-9,5
Solde des comptes courants	% du PIB	-1,3	2,0	2,0	-0,1	-5,2	-5,4	-4,5
Réserves internationales	mois d'importations	3,6	6,0	6,2	8,8	6,6	7,7	6,8
<b>Dettes et flux financiers</b>								
Service de la dette	% des exportations	32,4	14,1	10,8	9,9	7,8	7,5	7,2
Dettes extérieures totales	% du PIB	48,6	24,2	23,9	23,7	20,6	23,2	23,3
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	600,7	2 182,2	1 547,6	2 843,0	3 056,9	2 082,4	...
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	418,8	691,2	1 043,9	1 072,7	1 062,6	911,6	...
Investissements nets directs en prov. de l'étranger	Million \$ E.U.	422,2	1 653,4	2 450,3	2 803,5	2 487,2	1 331,5	...



Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2010 et Statistiques financières internationales, avril 2011; Département de la statistique : Development Data Platform (base de donnée), avril 2011; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles (e) Estimations

Dernière mise à jour : Mai 2011

## 4.2 : Projections de 2012 à 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		est.	projections			
	(en milliards de dirham)					
PIB nominal	764 302	814 986	870 490	935 356	1 006 677	1 086 538
Masse monétaire	904 546	966 330	1 032 141	1 109 053	1 193 619	1 288 310
	(en pourcentage)					
PIB nominal	4,3%	6,6%	6,8%	7,5%	7,6%	7,9%
PIB réel	3,7%	5,0%	4,2%	5,3%	5,5%	5,8%
<i>PIB agricole</i>	-1,6%	5,1%	2,6%	5,3%	4,8%	5,0%
PIB non agricole	4,5%	4,9%	4,4%	5,4%	5,6%	5,9%
Indice des prix à la consommation	0,9%	0,9%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Déficit budgétaire en % du PIB	-4,6%	6,1%	5,0%	4,5%	4,0%	3,5%
Solde du compte courant de la BP en	-4,5%	-6,5%	-5,0%	-4,5%	-4,1%	-3,7%
Masse monétaire	4,9%	6,8%	6,8%	7,5%	7,6%	7,9%
Source: Ministère de l'économie et des finances, février 2012						

## Annexe 5 : Indicateurs socio-économiques comparatifs

Indicateurs sociaux	Maroc		Afrique	Pays en développement
	1990	2011 *		
Superficie ( 000 Km <sup>2</sup> )	711		30 323	80 976
Population totale (millions)	24,8	32,3	1 044,3	5 732,2
Croissance annuelle de la population (%)	1,9	1,0	2,3	1,3
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	64,1	71,8	56,0	67,1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	64,6	32,2	78,6	46,9
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	...	62,0	58,3	109,5
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	...	...	50,2	64,1
Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	79,0	98,0	77,9	80,7
Taux de scolarisation au primaire (% brut)	68,3	113,7	100,4	107,2
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	67,6	94,3	90,9	100,0
Taux d'alphabétisation (% de la population >15 ans)	...	56,1	65,1	80,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	75,0	81,0	64,5	84,3
Accès aux services sanitaires (% de la population)	52,0	69,0	41,0	53,6
Valeur de l'IDH (Rang sur 187 pays)	...	130,0	n.a	n.a
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	31,1	34,7	...
	<b>Maroc</b>			
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>2000</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	1 312	2 832	2 939	...
PIB (Million de dollars courant)	37 060	90 907	90 803	100 865
Croissance du PIB réel (% annuel)	1,8	4,8	3,7	5,0
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	0,6	3,6	2,7	4,0
Investissement intérieur brut (% du PIB)	25,5	35,6	35,1	36,0
Inflation (% annuel)	1,9	1,0	0,9	0,9
Solde budgétaire (% du PIB)	-5,5	-2,2	-4,7	-6,1
<b>Commerce, Dette extérieure &amp; Flux financiers</b>	<b>2000</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Variation en valeur des exportations (%)	3,3	-27,4	32,4	14,3
Variation en valeur des importations (%)	3,6	-19,0	12,9	19,6
Variation des termes de l'échange	-7,4	5,7	-32,2	-4,8
Balance commerciale ( Million de dollars E.U.)	-3234,9	-16279,2	-20010,7	-23833,6
Balance commerciale (% du PIB)	-8,7	-17,9	-21,1	-22,7
Solde des comptes courants ( Million de dollars E.U.)	-477,9	-4909,0	-4086,1	-6556,2
Solde des comptes courants (% du PIB)	-1,3	-5,4	-4,5	-6,5
Service de la dette (% des exportations)	32,4	7,5	6,6	6,1
Dette extérieure totale (% du PIB)	48,6	23,3	23,6	24,0
Flux financiers nets totaux ( Million de dollars E.U.)	600,7	2082,4	...	...
Aide publique au développement nette ( Mn de dollars E.U.)	418,8	911,6	...	...
Investissements nets directs ( Million de dollars E.U.)	422,2	1951,7	1303,7	...
Réserves internationales (mois d'importations)	3,6	7,7	6,8	5,2
<b>Développement du secteur privé et infrastructures</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	12	12	12
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	3,0	3,3	5,0
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	49,5	44,1	117,3	...
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	81,3	407,8	1001,0	...
Routes asphaltées (% du total des routes)	54,6	59,6	...	...
Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)	4576,0	5919,0	...	...

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

\* Année la plus récente.

Dernière mise à jour : février 2012

**Annexe 6 : Programme indicatif de travail 2012-2014<sup>4</sup>**

<b>OPERATIONS</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b><i>Pilier I</i></b>			
<b><i>Programme de prêt</i></b>	<i>(million UC)</i>	<i>(million UC)</i>	<i>(million UC)</i>
Programme d'appui au Plan Maroc Vert	90		
Programme d'appui à l'adéquation formation-emploi		100	
Programme d'appui à la réforme de l'administration publique – PARAP (nouvelle génération)	100		
Programme d'appui au développement du secteur financier (3 <sup>ème</sup> phase) – PADESFI III			100
Programme d'appui à la réforme de la couverture médicale (3 <sup>ème</sup> phase) – PARCOUM III		100	
<b><i>Programme hors prêt</i></b>			
Assistance technique à la mise en place des CDMT (don PRI)	0,50		
Etude d'élaboration REC dans les métiers de la logistique (don PRI)	0,50		
Etude sur la relation croissance inclusive et l'emploi au Maroc (EES)	0,35		
Etude sur la compétitivité de l'économie marocaine (EES)		0,50	
Réformes du secteur public : Bilan et perspectives (ESS)			0,50
Assistance technique à la promotion des jeunes entrepreneurs agricoles (don PRI)	0,50		
Modernisation du cadre organisationnel de la gestion de la dette (don PRI)	0,50		
Elaboration du Code monétaire et financier (don PRI)	0,50		
<b><i>Total Pilier I</i></b>	<b><i>192,85</i></b>	<b><i>200,50</i></b>	<b><i>100,50</i></b>
<b><i>Pilier II</i></b>			
<b><i>Programme de prêt</i></b>			
Programme intégré éolien, hydraulique et électrification rurale	<b>320<sup>(1)</sup></b>		
Projet d'AEP de la région de Marrakech	135		
Appui Programme national d'économie d'eau d'irrigation II (PNEEI 2)		90	
Projet du parc éolien de Taza, Tanger ou Kalladi (secteur privé)			100
Projet de la centrale solaire de Ouarzazate (1 <sup>ère</sup> phase)	150		
Projet de la centrale solaire de Ouarzazate (2 <sup>ème</sup> phase)			100
Projet de réparation des ouvrages de protection de 7 ports			90
Projet d'appui à la stratégie logistique		100	
<b><i>Programme hors prêt</i></b>			
Etude d'impact du programme des routes rurales (don PRI)	0,50		
Assistance technique à MASEN (don PRI)	0,50		
Assistance technique à l'Observatoire national de la logistique (don PRI)		0,50	
Assistance technique aux infrastructures d'irrigation (don PRI)			0,50
Etude du plan directeur d'AEP des populations urbaines et rurales de la zone nord du bassin hydraulique de la Moulouya (don PRI)	0,50		
Assistance technique pour la mise en place d'un SIG et d'une carte sanitaire (don PRI)	0,50		
Assistance technique pour l'atténuation des effets du changement climatique (don PRI)		0,50	
<b><i>Total Pilier II</i></b>	<b><i>607</i></b>	<b><i>191,00</i></b>	<b><i>290,50</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>799,85</i></b>	<b><i>391,50</i></b>	<b><i>391,00</i></b>

<sup>(1)</sup>: **Report de 2011** : Opération retirée de l'ordre du jour du Conseil d'administration en décembre 2011.

<sup>4</sup> Les programmes de travail 2015 et 2016, seront définis avec le Gouvernement lors de la revue à mi-parcours du DSP, prévue en 2014

Annexe 7 : Situation du portefeuille actif du Groupe de la Banque au Maroc à fin janvier 2012

Nom bre	Nom du Projet	Date d'approbation	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Age moyen projet (an)	délai mise en vigueur (mois)	Monnaie du prêt	Montant approuvé		Décaissement cumulé en monnaie du prêt par projet / en euro par secteur	Annulatio n en monnaie du prêt	Montant non décaissé en monnaie du prêt par projet / en EUR par secteur	Taux décaissements cumulés (en %)		Part dans le portef euille	
									en Unités de compte	en monnaie du prêt (total par sect. en EUR)				Actuel	Project. T1 2012		
<b>SECTEUR AGRICOLE</b>									<b>2.0</b>	<b>3.5</b>	<b>48,641,851</b>	<b>55,310,809</b>	<b>2,254,112</b>	<b>111,846,755</b>	<b>4.1%</b>	<b>15.4%</b>	<b>3.3%</b>
1	Projet d'ap. tech. prom. jeunes entrepreneurs - DON PRI	12-Jan-11			30-Jun-14	1.1		UC	497,000	497,000			497,000				
2	Projet d'ap. au Prog. nat. d'eco. d'eau d'irrig. (PNEEI)	14-Dec-09	4-Mar-10	2-Jul-10	31-Dec-15	2.2	6.7	EUR	47,651,651	53,590,000	1,609,400		51,980,600	3.0%	15.0%		
3	Ass. Tech. progr. Protec. sauvegarde des oasis du Sud du Maroc (POS) - DON PRI	28-avr.-09	31-juil.-09	31-juil.-09	30-mai-12	2.8	3.1	UC	496,000	496,000	386,338		109,662	77.9%	60.0%		
4	Appui tech. dev. Infrastr. d'irrigation - DON PRI	21-févr.-11	17-mars-11	17-mars-11	31-déc-12	1.0	0.8	UC	494,200	494,200	158,834		335,366	32.1%	32.1%		
<b>SECTEUR TRANSPORTS</b>									<b>2.6</b>	<b>7.7</b>	<b>510,263,406</b>	<b>585,678,000</b>	<b>47,827,617</b>	<b>537,850,383</b>	<b>8.2%</b>	<b>17.4%</b>	<b>34.3%</b>
5	2è phase Progr. Nation. de routes rurales (PNRR 2)	5-sept-07	23-nov-07	8-mars-08	31-déc-13	4.5	6.2	EUR	41,754,428	45,000,000	45,000,000		0	100.0%	100.0%		
6	3ème Projet aéroportuaire	16-avr.-09	8-mai-09	22-oct-09	31-déc-13	2.8	6.3	EUR	214,456,130	240,000,000	2,827,617		237,172,383	1.2%	11.2%		
7	Réparation ouvrages 7 ports - DON PRI *	1-Apr-10	17-mars-11	17-Mar-11	31-Aug-12	1.9	11.7	UC	600,000	600,000	0		600,000	0.0%	40.0%		
8	Projet d'augm. de capa. Ferrov. Tanger-Marrakech	17-déc-10	17-mars-11	29-Jun-11	1-sept-15	1.2	6.5	EUR	253,452,847	300,000,000	0		300,000,000	0.0%	10.0%		
<b>SECTEUR ENERGIE</b>									<b>3.2</b>	<b>7.5</b>	<b>247,151,601</b>	<b>261,220,000</b>	<b>161,320,545</b>	<b>99,899,455</b>	<b>61.8%</b>	<b>62.2%</b>	<b>16.6%</b>
9	Projet Centrale thermo-solaire de Ain Beni Mathar 2	17-déc-07	7-avr.-08	16-oct-08	31-déc-14	4.2	10.1	EUR	145,321,214	151,400,000	151,400,000		0	100.0%	100.0%		
10	Progr. deve. réseau transp. et réparti. élect.	2-Dec-09	11-Dec-09	29-Apr-10	31-Dec-14	2.2	4.9	EUR	101,830,388	109,820,000	9,920,545		99,899,455	9.0%	10.0%		
<b>SECTEUR SOCIAL</b>									<b>2.1</b>	<b>0.3</b>	<b>970,406</b>	<b>1,139,937</b>	<b>544,942</b>	<b>594,995</b>	<b>47.8%</b>	<b>47.0%</b>	<b>0.1%</b>
11	Ass. tech. mise en place SIG & carte santé - DON PRI	12-déc-08	23-déc-08	23-déc-08		3.2	0.4	UC	500,000	500,000	0		500,000	0.0%	60.0%		
12	Appui strat. dével. enseig. Privés - DON PRI	11-mars-11	17-Mar-11	17-Mar-11		0.9	0.2	UC	470,406	470,406	470,406		0	100.0%	50.0%		
<b>SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT</b>									<b>3.1</b>	<b>7.7</b>	<b>309,565,848</b>	<b>365,074,246</b>	<b>80,162,879</b>	<b>284,911,367</b>	<b>22.0%</b>	<b>30.7%</b>	<b>20.8%</b>
13	Neuvième Projet d'AEPA	21-juil.-06	18-déc-06	16-mai-07	30-juin-13	5.6	10.0	EUR	70,666,446	81,000,000	61,625,163		19,374,837	76.1%	80.0%		
14	Dixième Projet d'AEPA	16-nov.-08	23-déc-08	17-juil.-09	31-déc-13	3.3	8.1	EUR	30,702,510	33,840,000	6,835,599		27,004,401	20.2%	50.0%		
15	Dixième Projet d'AEPA	16-nov.-08	23-déc-08	17-juil.-09	31-déc-13	3.3	8.1	USD	34,540,816	53,340,000	11,834,867		41,505,133	22.2%	50.0%		
16	Onzième Projet d'AEPA Rabat-Casa	12-May-10	19-août-10	13-Janv.-11	31-Dec-14	1.8	8.2	EUR	135,258,333	162,310,000	0		162,310,000	0.0%	1.0%		
17	Onzième Projet d'AEPA Rabat-Casa	12-May-10	19-août-10	13-Janv.-11	31-Dec-14	1.8	8.2	USD	36,706,667	55,060,000	1,882,207		53,177,793	3.4%	1.0%		
18	Projet recharge artificiel nappe du Haouz - DON FAE **	12-janv.-09	8-mai-09	8-mai-09	30-nov.-12	3.1	3.9	EUR	1,691,076	1,892,500	815,550		1,076,950	43.1%	87.0%		
<b>SECTEUR MULTISECTEUR</b>									<b>1.3</b>	<b>1.8</b>	<b>201,445,338</b>	<b>225,734,406</b>	<b>134,529,840</b>	<b>91,204,566</b>	<b>59.6%</b>	<b>59.7%</b>	<b>13.5%</b>
18	Projet d'améliorat. du syst. de garantie - DON PRI	1-Janv.-11	17-Mar-11	17-Mar-11	1-Janv.-13	1.1	2.5	UC	464,988	464,988	159,388		305,600	34.3%	26.3%		
19	Projet de renf. du contr. marché. fin. - DON PRI	13-déc-10	17-Mar-11	17-Mar-11	15-déc-12	1.2	3.1	UC	480,350	480,350	171,410		308,940	35.7%	30.0%		
20	Projet de dével. du Secteur Financier II (PADESF-II)	23-nov.-11	23-Nov-11	6-déc.-11	31-déc.-12	0.2	0.4	EUR	200,000,000	224,000,000	134,000,000		90,000,000	59.8%	59.8%		
21	Appui inst. SG UMA ( Multinational) - DON PRI	30-avr.-09	28-mai-09	28-mai-09	30-déc-12	2.7	0.9	UC	500,000	500,000	110,735		389,265	22.1%	100.0%		
<b>SECTEUR PRIVE</b>									<b>1.3</b>	<b>5.1</b>	<b>170,250,000</b>	<b>188,611,111</b>	<b>609,000</b>	<b>14,391,000</b>	<b>4.1%</b>	<b>3.0%</b>	<b>11.4%</b>
22	Fond Argan pour le développement des infrast.	17-févr.-10	21-juil.-10	21-juil.-10	31-déc-18	2.0	5.1	EUR	14,000,000	15,000,000	609,000		14,391,000	4.1%	3.0%		
23	Prêt à l'Office Chénifien des Phosphates /µ	29-juin-11				0.6		USD	156,250,000	250,000,000							

Récapitulatif:

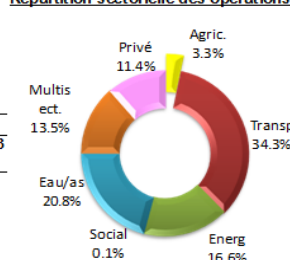
Montant Total du portefeuille

En Unités de compte	1,488,288,450
Prêts (14 projets)	1,483,091,430
Dons (9 projets)	5,197,020
En Euros	1,682,768,508

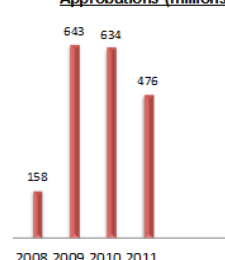
Montant Total des décaissements en Euros

	Actuel	Proj. 2011
Taux de décaissement	427,248,935	520,410,513
Montant moyen par opération (en UC)	28.4%	30.9%
Délai moyen de mise en vigueur (mois)	67,649,475	
Age moyen du portefeuille (an)	5.5	
Prêts	6.8	
Dons	3.2	
Prêts	2.2	
Dons	2.7	
Dons	1.9	

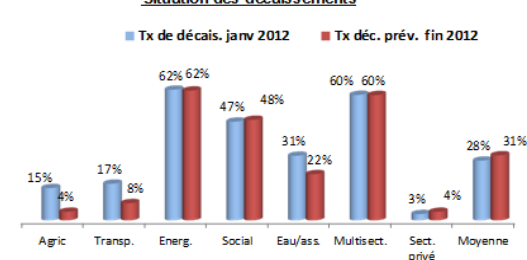
Répartition sectorielle des opérations



Approbations (millions EUR)



Situation des décaissements



Note: Les zones grisées correspondent à des opérations non encore en vigueur

(µ) : Projet non encore en vigueur et par conséquent non inclus dans la détermination du taux de décaissement global du portefeuille.

\* PRI: Pays à revenu intermédiaire

\*\* FAE : Facilité africaine de l'eau

Annexe 8 : Bilan de réalisation des OMD<sup>1</sup>

Objectifs	Cibles	Indicateurs	1990	2001	2007	2008/2009	2015	Probabilité d'atteinte
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US\$ par jour en PPA	Proportion de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour en PPA (%)	3,5	2,0	0,6	0,56	1,8	Forte
	Cible 2 : Accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous y compris les femmes et les jeunes	Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et +		51,3	51	49,9	-	
	Cible 3 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	9,0	10,2			4,5	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	Cible 1 : D'ici à 2015 généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (6-11 ans)	52,4	60,2	87,0	91,4**	100	Moyenne
	Cible 2 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales	Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans)	17,5	20,2	31,9	44**	100	
	Cible 3 : D'ici à 2015, réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus)	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus		45	55,9	60,3**	80	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 1 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	66			89**	100	Moyenne
		Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	70			80	100	
		Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	0,7			10,5		
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Cible 1 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité infantile (‰)	57	40		32,2***	19	Forte
		Proportion des enfants vaccinés contre la rougeole (%)	79,8	90,4		94	95	
		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	76	47		37,9	25	
5. Améliorer la santé maternelle	Cible 1 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	31	63		83***	90	Forte
		Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	332	227		132	83	
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifiés	31	63		83	90	
	Cible 2 : Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe entre les femmes et les hommes	Taux d'utilisation de la contraception	42	63			65	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	Cible 1 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance	Taux d'utilisation de la contraception chez les femmes mariées âgées de 15-49 ans	42	58	63		65	Forte
		Jeunes femmes et hommes de 15-24 ans infectés par le VIH (%)			0,02	0,06		
	Cible 2 : D'ici à 2015, avoir éliminé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	113	118	106	81	50	
7. Assurer un environnement durable	Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre	Urbain: 100 Rural : *	100 48	100 85	100 87/89	100 95	Forte
		Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées	74,2		85,6	88,4	100	
	Cible 2 : Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement	Émissions de dioxyde de carbone en millions de tonnes E-CO2 par habitant		54,6	63,4	75		

1. Sources : Objectifs du millénaire pour le développement, Rapport national 2009, Haut-Commissariat au Plan, mars 2010

2. \* Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 1994 était de 14 %

3. \*\* En 2010, Taux de scolarisation net au primaire : 96,4% ; Ratio fille garçon au primaire : 97,9 ; Taux net de scolarisation préscolaire : 55,9% (48,2% en 2008/2009) ; Taux d'achèvement du cycle collégial : 64,6% (48% en 2008/2009)

4. \*\*\* En 2011, Taux de mortalité infanto-juvénile : 30,5 décès pour mille naissances vivantes ; Taux de mortalité maternelle : 112 décès pour 100 000 naissances vivantes

**Annexe 9 : Déclaration de Paris (DP) sur l'efficacité de l'aide et Programme d'action d'Accra (PAA)**

Progrès dans la mise en œuvre des principes de la DP	Progrès dans la mise en œuvre du PAA
<p><b>Prise en charge</b> – <i>Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption.</i> Le Maroc a approuvé une stratégie de développement en 2007, qui vise à poursuivre les programmes de réformes sectorielles et structurelles (administrations publiques, justice, secteur financier, éducation) ; poursuivre la politique des grands chantiers (infrastructures autoroutières, ferroviaires et portuaires) ; rénover les stratégies sectorielles (notamment en matière de gestion de l'eau, d'approvisionnement et diversification énergétique, de stratégie agricole, de promotion du tourisme, de développement de la pêche maritime et de soutien à l'artisanat) ; dynamiser les investissements privés ; et mettre en place les conditions d'un développement humain durable. Le Gouvernement doit toutefois assurer une plus grande cohérence entre les différents programmes sectoriels.</p>	<p><b>Prévisibilité</b> – <i>les donateurs fourniront aux pays partenaires, trois à cinq ans à l'avance, des informations sur l'aide qu'ils prévoient de leur accorder.</i></p> <p>Dans le cadre du DSP, la Banque et le Gouvernement marocain ont convenu d'un cadre stratégique d'assistance qui fournit les informations sur les interventions de la Banque pour les cinq années couvertes par le DSP.</p>
<p><b>Alignement</b> – <i>Les pays donateurs s'alignent sur ces objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux.</i> Pour le Maroc, l'aide totale inscrite dans le budget pour l'année 2010 (1399 millions USD) représente 98% du volume d'aide versée notifiée par les donateurs au secteur public (1429 millions USD), soit un niveau qui dépasse largement l'objectif-cible de 85%. Comparé aux années précédentes, le Maroc a beaucoup progressé en termes d'alignement sur les priorités nationales avec un score passant de 80% en 2007 à 98% en 2010. En 2010, 88 % de l'aide apportée au Maroc a fait appel à ses systèmes de passation des marchés contre un objectif-cible de 80%.</p>	<p><b>Systèmes nationaux</b> – <i>les systèmes nationaux des pays partenaires seront utilisés en priorité pour acheminer l'aide, plutôt que les systèmes des donateurs.</i> L'aide de la Banque en appui aux programmes de réforme du Gouvernement (appui budgétaire) utilise les systèmes nationaux, alors que les concours finançant les projets publics d'investissement se conforment au système national d'exécution du budget et aux procédures nationales d'audit, sans imposer un système comptable distinct. En 2010, la Banque a réalisé une étude qui préconise l'utilisation des procédures nationales d'acquisitions aux marchés relevant des appels d'offres nationaux.</p>
<p><b>Harmonisation</b> – <i>Les pays donateurs se concertent, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter que leurs efforts ne fassent double emploi.</i> La Banque et les autres principaux PTF du Maroc ne recourent pratiquement pas, à la mise en place d'unités de mise en œuvre parallèles. Le nombre de missions coordonnées entre les bailleurs représente 19% du nombre total de missions effectuées au cours de l'année 2010. Ce taux, quoiqu'en légère amélioration par rapport à celui enregistré en 2007 qui était de 12%, demeure inférieur à l'objectif-cible de 40% assigné à cet indicateur par la DP. Le nombre de travaux analytiques ayant donné lieu à une coordination représente 54% du nombre total d'analyses effectuées au cours de l'année 2010. Ce taux est en nette amélioration par rapport à celui enregistré en 2007 qui était de 25% et demeure non loin de l'objectif-cible de 66% convenu pour cet indicateur par la Déclaration de Paris.</p>	<p><b>Conditionnalité</b> – <i>les donateurs appliqueront, non plus les conditions imposant la manière et le moment de dépenser les fonds de l'aide, mais plutôt les conditions fondées sur les propres objectifs de développement des pays bénéficiaires.</i></p> <p>Cette action ne concerne pas le Groupe de la Banque.</p>
<p><b>Résultats</b> – <i>Les pays en développement se concentrent sur les résultats souhaités et leur évaluation.</i> Le Maroc n'est pas évalué pour ce critère. Toutefois, au Maroc, chaque département élabore son propre cadre de monitoring et d'évaluation qui oriente ses actions futures. Par ailleurs, l'ensemble des ministères au Maroc sont dotés de directions chargées des stratégies et des statistiques dont la raison d'être est précisément de suivre les indicateurs convenus.</p>	<p><b>Déliement de l'aide</b> – <i>les donateurs assoupliront les restrictions qui empêchent les pays en développement d'acheter les biens et les services dont ils ont besoin auprès des sources où ils peuvent obtenir la meilleure qualité au plus bas prix.</i> En ce qui concerne les pays membres régionaux recourant au guichet non concessionnel du Groupe de la Banque, les règles d'origine de la Banque restreignent la passation de marchés aux pays membres de la Banque.</p>
<p><b>Redevabilité mutuelle</b> – <i>Les donateurs et les partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.</i> Le Gouvernement travail avec les donateurs pour la mise en place d'un mécanisme, à l'échelon du pays, permettant une évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide.</p>	

*Annexe 10 : Interventions des partenaires au développement par secteur*

<i>Partenaires techniques et financiers (PTF)</i>	<i>Portefeuille actif des PTF à fin décembre 2011</i>		<i>Secteurs majeurs de concentration des PTF (*)</i>
	(millions EUR)	Part du total	
BAD	2207,98	22,07	G, I, S
BEI	1941,78	19,41	I, S
UE (+ Fond d'investissement pour le voisinage)	1844,33	18,43	G, S
France (+ AFD et PROPARCO)	1204,03	12,03	G, I, S
BIRD	637,33	6,37	G, I, S
JICA	542,27	5,42	I, S
FSD	213,43	2,13	I, S
FADES	204,14	2,04	I, S
USAID	92,38	0,92	G, S
Italie	64,76	0,65	I, S
FIDA	52,29	0,52	S
Belgique	46,84	0,47	I, S
Fonds koweïtien	41,67	0,42	I, S
Fonds OPEP	38,27	0,38	I, S
Allemagne	34,71	0,35	I, S
Espagne	351,51	3,51	G, S
PNUD	14,5	0,14	G, S
Fonds Abou Dhabi	12,72	0,13	I, S
BID	460	4,60	I, S
FNUAP	0,46	0,00	S
<b>Total</b>	<b>10.005,4</b>	<b>100</b>	

\* *G : Gouvernance, I : Infrastructures, S : Social*



## *Annexe 11: Systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés: risques et stratégie fiduciaire*

**Introduction :** Le Département des services fiduciaires de la Banque (ORPF) a mis en œuvre dans le cadre de la préparation du DSP et de l'évaluation d'un appui budgétaire en Aout 2010, une évaluation du cadre et des risques fiduciaires au Maroc, en conformité aux instructions de contribution aux DSP de la Banque (ORPF.0) et à la note d'orientation sur le cadre de gestion du risque fiduciaire au titre des opérations d'Appui aux Réformes de la BAD. Cette évaluation fondée sur les plus récents diagnostics, et des entretiens complémentaires avec des institutions clés (Direction du budget, TGR, IGF, CDC, BAM), ont constitué la base de l'analyse des systèmes nationaux et des dispositions d'utilisation préconisées. Cette note fournit également des orientations pour les arrangements de gestion financière et de passation des marchés des projets durant la période du DSP.

### **Performance des systèmes nationaux**

**Gestion financière :** De récents diagnostics concluent à une performance assez fiable du système Marocain de gestion des finances Publiques dans son ensemble. Le système supporte la réalisation de la discipline budgétaire globale, l'allocation stratégique des ressources et la réalisation de prestations efficaces aux citoyens. Ainsi l'Evaluation des finances publiques du Maroc selon la méthodologie PEFA (Mai 2009) présente une majorité de scores A et B, 8 scores C et 3 scores D sur les 28 indicateurs pays. Les **points forts** sont l'élaboration et l'exécution budgétaire annuelle, les rapports budgétaires et financiers, la qualité et l'étendue des vérifications internes et externes. Les **domaines d'intervention prioritaires** ont tous connu des progrès ou début de mesures sur ces dernières années: dispositif de suivi des recommandations de l'IGF, mécanisme de traitement des réclamations des marchés publics, délais de reddition des lois de règlement et des rapports de la Cour des Comptes, teneur de leur examen par le parlement et budgétisation globale pluriannuelle. Durant la décennie écoulée, le Maroc a mis en œuvre un **programme ambitieux de réformes** pour améliorer l'efficacité de l'administration publique et de la gestion des finances publiques. Les mesures soutenues du Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique ont ainsi renforcé l'efficacité et la fiabilité du système budgétaire et comptable. Malgré ces avancées substantielles, on ressent l'absence d'un cadre unifié de planification et de coordination des réformes des finances publiques. Ainsi il n'existe pas de stratégie de référence en matière de gestion des finances publiques, de plan séquencé des réformes et de rapports d'avancement sur leur mise en œuvre.

**Passation des marchés :** Le cadre réglementaire de passation des marchés publics est régit par le Décret N°2.06.388 du 5 février 2007. Il a fait l'objet d'une évaluation de la Banque en 2011 qui a conclu à des règles équilibrées, globalement acceptables à l'exception de quelques divergences, mais présentant un **risque fiduciaire jugé modéré**. En effet, malgré un cadre réglementaire conforme en grande partie aux standards internationaux et un mécanisme de contrôle effectif et performant, la qualité du mécanisme de recours et de gestion des plaintes, son indépendance, sa représentativité et son risque d'exposition à l'influence politique constituent des sujets de préoccupations. Ce constat est partagé par plusieurs études antérieures<sup>5</sup>. Au-delà du cadre réglementaire, le système Marocain dans sa globalité a été évalué au moyen de la méthodologie OCDE/CAD par la Banque mondiale en 2008. Ses conclusions sont quasi similaires puisqu'elles établissent que 78% des sous indicateurs utilisés par la méthodologie OCDE/CAD sont atteints même si la majorité des sous indicateurs non atteints restent essentiels.

### **Synthèse des risques fiduciaires et mesures d'atténuations**

Le risque fiduciaire résiduel dans son ensemble demeure faible, sur la base des plus récents diagnostics sur la gestion des finances publiques, la passation des marchés et le niveau de corruption, mais en tenant également compte des chantiers de réforme déjà engagés ces dernières années notamment dans le cadre des PARAP I à IV et du projet de Loi Organique des Finances, ainsi que des perspectives favorables de leur poursuite. **Les principales réformes stratégiques à poursuivre sont :**

- i- la promulgation de la nouvelle LOF (prévue au dernier trimestre 2011),
- ii- la réalisation généralisée des CDMT sectoriels et globaux,
- iii- l'opérationnalisation du contrôle modulaire des dépenses,
- iv- un mécanisme de suivi effectif des recommandations de l'IGF,
- v- l'amélioration du cadre réglementaire de la passation des marchés avec la mise en vigueur du nouveau code en cours de finalisation,
- vi- la réforme du mécanisme de recours et de gestion des plaintes ;
- vii- le programme de dématérialisation de la commande publique ;
- viii- la révision du cadre légal de lutte anti-corruption et le renforcement de l'ICPC et l'IGF en matière de lutte contre la corruption,
- ix- l'amélioration de la vérification externe avec un délai raccourci de soumission des comptes généraux au parlement et la tenue de séances du parlement dédiées à la revue du rapport de la Cour des Comptes .
- x- Dans le cadre du prochain programme d'appui aux réformes administratives, il pourra être discuté de l'opportunité de mettre en place un cadre unifié de planification, de coordination et de suivi des réformes des finances publiques.
- xi- Enfin, la volonté et les efforts des PTF et du gouvernement pourront permettre de rapidement trouver un consensus durable et satisfaisante pour l'audit externe des projets sur financement extérieur et donner à la Cour des Comptes les moyens de remplir ce mandat.

<sup>5</sup> Conférence maghrébine sur les MP; Banque Mondiale : CFAA 2003 et 2006; évaluation OECD/DAC 2008

Piliers	Indicateurs	Facteurs de risque	Risque initial	Mesures d'atténuation	Risque résiduel
1- Budget : Elaboration, Exécution, Contrôle	<p>PEFA 2009, entretiens DB et IGF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Crédibilité PI 1-4</li> <li>➤ Intégralité PI 5-7</li> <li>➤ Transparence PI 8-10</li> <li>➤ Budgétisation axée sur les politiques PI 11-12</li> <li>➤ Efficacité (prévisibilité et contrôle d'exécution) PI 13-21</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de prévision globale pluriannuelle</li> <li>➤ Efficacité limitée des procédures de contrôle des dépenses non salariales</li> <li>➤ Suivi tardif et non-systématique des recommandations de l'IGF</li> <li>➤ Déviations budgétaires matérielles à l'exécution (surtout dus aux reports de crédits)</li> </ul>	<b>Modéré</b>	<p>i. <b>Mesures réalisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CDMT sectoriels réalisés pour 19 ministères.</li> <li>➤ Texte sur la réforme du contrôle des dépenses depuis 2009, avec la mise en place du contrôle modulé des dépenses ; Référentiel IGF et mise en œuvre par l'IGF et la TGR d'audits de capacités de gestion sur 2010 et 2011</li> <li>➤ Formation par l'IGF des IGM à l'audit de performance, 2 vagues de missions d'audit de performance des départements ministériels adhérents, Décret de juillet 2011 sur les IGM notamment leur coordination avec l'IGF, la CDC et l'ICPC, le suivi des recommandations de ces instances.</li> <li>➤ Installation/formation par l'IGF du Système Intégré de Gestion des Missions</li> </ul> <p>ii. <b>Mesures à poursuivre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promulgation de la nouvelle LOF (projet en juillet 2011) qui (1) rend obligatoire la programmation pluriannuelle sectorielle et globale et (2) supprime les reports de crédit d'investissement.</li> <li>➤ Restructuration de la Direction du budget incluant une unité d'appui aux réformes budgétaires, Mise en place d'un Système de gestion des CDMT</li> <li>➤ Finalisation du projet de loi pour la réforme de l'IGF : actualisation des textes de 1960, mesures de suivi des recommandations, dispositions sur la lutte contre la fraude, renforcement de l'indépendance.</li> <li>➤ 3<sup>ème</sup> vague d'audits de performance en 2011, généralisation du budget axé sur les résultats, généralisation du contrôle modulé de la dépense en 2012</li> <li>➤ Utilisation généralisée du SIGEM et déploiement du module de suivi en ligne des recommandations dans les entités auditées en 2012</li> </ul>	<b>Faible</b>
2- Information financière et audit	<p>PEFA 2009, entretiens TGR, DB et CDC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégralité</li> <li>➤ Efficacité</li> <li>➤ Qualité</li> <li>➤ Opportunité</li> <li>➤ PI 22-25</li> <li>➤ Examen PI 26-28</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Longs délais de soumission de la loi de règlement à la CDC et des rapports de la CDC au parlement</li> <li>➤ Teneur limitée de l'examen par le parlement</li> <li>➤ <u>Risque résiduel sur audits IGF</u></li> </ul>	<b>Modéré</b>	<p>i. <b>Mesures réalisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Système de Gestion Intégrée de la dépense (GID) généralisé aux ministères en 2010. Il améliorera sensiblement les délais de production des comptes.</li> <li>➤ Nouveau plan comptable conforme aux IPSAS approuvé, recensement patrimonial en cours, système oracle et formation à la compta-patrimoniale</li> <li>➤ Les délais de soumission des comptes vérifiés au parlement ont sensiblement progressé passant sous la barre du délai légal de deux ans ;</li> <li>➤ La nouvelle constitution prévoit des séances dédiées à la revue du rapport de la Cour des Comptes au niveau du Parlement.</li> </ul> <p>ii. <b>Mesures à poursuivre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promulgation de la nouvelle LOF, en vue de la réduction du délai légal de soumission du compte général au Parlement.</li> <li>➤ Premiers états financiers patrimoniaux en 2011 (ou 2012)</li> <li>➤ Tenue de séances de revue du rapport de la Cour des Comptes au Parlement</li> <li>➤ <u>Dialogue sur l'audit externe des projets sur financement extérieur, pour trouver des solutions et donner à la CDC les moyens de remplir ce mandat.</u></li> </ul>	<b>Faible</b>
3- Passation de marchés	<p>PEFA 2009 (PI 19), NCBS 2011, OECD/CAD 2008, entretiens IGF, TGR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cadres juridique et réglementaire</li> <li>➤ Intégrité et transparence</li> <li>➤ Efficacité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque d'indépendance et d'efficacité du système actuel de gestion des plaintes</li> </ul>	<b>Modéré</b>	<p>i. <b>Mesures réalisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Obligation générale dans la nouvelle constitution sur la prise en compte des réclamations des citoyens</li> <li>➤ Réforme des marchés publics lancée depuis plus d'un an et portant sur (1) l'unicité du cadre réglementaire, (2) le renforcement des garanties aux soumissionnaires et (3) la dématérialisation de la commande publique</li> <li>➤ Le Projet de décret intègre les recours et la réforme de la commission nationale des marchés, avec introduction de représentants du secteur privé</li> </ul> <p>ii. <b>Mesures à poursuivre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Finalisation de la réforme des marchés et mise en vigueur du nouveau code</li> <li>➤ Mise en place du nouveau cadre des recours</li> <li>➤ Poursuite du programme de la dématérialisation de la commande publique</li> </ul>	<b>Faible</b>
4- Corruption	<p>Transparence Internationale, Business Anti-corruption portal, entretien IGF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ampleur de la corruption</li> <li>➤ Mesures de prévention et de lutte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice faible de perception de la corruption</li> </ul>	<b>Substantiel</b>	<p>i. <b>Mesures réalisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption du plan biennal de lutte contre la corruption en Octobre 2010</li> <li>➤ Dispositions de la nouvelle constitution sur la transparence, bonne gouvernance et corruption. Notamment article 36 : responsabilité publique de reddition des comptes, réduction de l'immunité parlementaire, etc.</li> <li>➤ Prerogatives de l'Instance de lutte anti-corruption (ICPC) élargies.</li> </ul> <p>ii. <b>Mesures à poursuivre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Révision du cadre légal de lutte anti-corruption (nouvelle loi ICPC)</li> <li>➤ Projet de convention entre l'ICPC et l'IGF en Septembre 2011</li> <li>➤ Renforcement des capacités de l'ICPC et l'IGF en matière d'investigations de fraude, partenariat avec l'office anti-fraude (OAF) Européen.</li> </ul>	<b>Modéré</b>

Piliers	Indicateurs	Facteurs de risque	Risque initial	Mesures d'atténuation	Risque résiduel
			Modéré		Faible

#### **Niveau d'utilisation préconisée et soutien aux réformes du Système national de gestion des finances publiques**

En accord avec les dispositions de Paris et d'Accra, la décision par la Banque d'utiliser le système national de gestion des finances publiques a été examinée sur la base de l'évaluation du système du Maroc, des directives, pratiques et tolérances de risques par la Banque, des préférences nationales et de la perception du niveau de corruption. **Cet examen permet à la Banque de maintenir une approche basée principalement sur les procédures et systèmes nationaux, tout en poursuivant son soutien aux réformes.** L'approche pourra être adaptée aux spécificités de chaque opération et révisée en cours de période. Ainsi :

**(a) Les appuis budgétaires utilisant entièrement le circuit de la dépense publique pourront se poursuivre sujet à la mise en œuvre à moyen terme des mesures d'atténuation préconisées.** Le prochain programme d'appui orienté sur l'administration publique sera l'occasion d'incorporer des objectifs et conditionnalités qui permettront d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque fiduciaire, à savoir la finalisation rapide des réformes stratégique engagées et la mise en place d'un cadre unifié et efficace de planification, de coordination et de suivi des réformes du système de gestion des finances publiques. L'utilisation des ressources d'appuis budgétaire sera vérifiée à travers l'examen des Lois de Règlement par la Cour des Comptes (CDC) marocaine qui seront publiés dans des délais conformes à la loi. La Banque se réservera aussi le droit de demander tout audit des flux financiers de l'appui et/ou de la performance des programmes qu'elle jugera nécessaire.

**(b) Les projets/programmes d'investissements publics utiliseront en grande partie les procédures d'exécution et de contrôle existants du système public avec néanmoins des restrictions portant sur l'audit externe.** Outre l'inscription systématique des financements extérieurs au budget de l'État, il sera privilégié le recours aux capacités et ressources existantes dans les entités publiques, l'ouverture des comptes des projets à Bank al Maghrib, les décaissements conformes tant aux règles de la Banque qu'aux règles de l'ordonnancement et du contrôle public des dépenses, la vérification interne des projets par les entités publiques mandatées (IGM, IGF), la comptabilisation systématique dans le système de Gestion Intégré de la Dépense (GID) de l'Etat. Une comptabilité distincte sera néanmoins requise afin de disposer des comptes par financement et composant et des rapports financiers nécessaires à la gestion des projets et l'information de la Banque. Chaque évaluation justifiera, le cas échéant de la nécessité de tout arrangement parallèle. **Pour la vérification externe des projets, la Banque demandera qu'un auditeur privé acceptable soit recruté, jusqu'à ce que la Cour des Comptes ne soit mandatée.** L'audit externe des projets sur financement extérieurs était de longue date, avant création de la CDC, confié par le gouvernement à l'Inspection Générale des Finances (IGF), hormis lorsque les accords spécifient un cabinet privé. Cependant l'IGF ne remplit pas tous les critères d'indépendance de l'INTOSAI applicables aux ISC. Il en résulte que ses rapports demeurent une référence de vérification pour la Banque, mais ne sont pas suffisants comme certification par un auditeur externe indépendant. En outre dans le contexte actuel, la CDC serait pleinement structurée et capable sous réserve : (1) de modalités convenues ; et (2) de moyens adéquats. Il est donc nécessaire qu'un dialogue concerté entre les PTF et les autorités puisse s'engager et aboutir à des solutions pour donner à la CDC les moyens de remplir ce mandat. **En cas de recours à des agences à gestion autonome disposant d'un auditeur privé, il sera privilégié le même pour le projet, s'il est jugé acceptable.**

**(c) L'appui continu à la poursuite des réformes du système de gestion des finances publiques constitue un élément de la stratégie de la Banque au Maroc pour 2012-2016,** qui pourra s'exprimer d'une part à travers un dialogue accru avec les autorités et une meilleure concertation avec les autres PTF et d'autre part à travers la poursuite des réformes de l'administration publique suivant les nouvelles orientations et les domaines d'intervention restantes dans la gestion des finances publiques.

#### **Niveau d'utilisation préconisée et soutien aux réformes du Système national de passation des marchés**

La stratégie de la Banque en matière de l'utilisation du système marocain sera conforme à sa stratégie définie pour tous les PMR en deux phases : Phase 1 : le renforcement de l'utilisation des procédures nationales dans les AON; Phase 2 : l'utilisation pour les AOI du système national dans son entièreté avec son cadre légal et réglementaire ; son cadre institutionnel, ses pratiques d'achat et son mécanisme de contrôle et de recours. Ainsi : **(a) Les procédures marocaines pourront être utilisées pour tous les AON financés par la Banque au cours de la période de ce DSP.** En application de la phase 1, la Banque entamera des discussions avec le Gouvernement marocain pour traiter de manière satisfaisante les divergences essentielles contenues dans son cadre réglementaire et mises en exergue dans le rapport transmis en mai 2011. **(b) L'utilisation du système national dans son entièreté ne sera envisagée que pour le moyen et le long terme.** La phase 2 doit généralement faire suite à une évaluation des performances du système selon la méthodologie OECD/DAC. Une évaluation ayant été faite en 2008 par la Banque mondiale, il pourrait s'agir d'une mise à jour sur la base des avancées sur le plan d'action. A ce jour, plusieurs obstacles rendent difficiles l'atteinte des objectifs de la phase 2 dont les plus importants touchent à l'intégrité du système (manque d'indépendance et de transparence du mécanisme de recours et de gestion des plaintes) et à son cadre réglementaire (nécessité d'unification du cadre juridique et d'exhaustivité du champ couvert : un seul texte pour toutes les entités publiques).

**Au cours de la période du présent DSP, la stratégie de la Banque en matière de passation des marchés s'articulera autour de :** (i) la conclusion des négociations avec la partie marocaine en vue de l'utilisation des procédures nationales pour les AON dans le cadre des futurs projets et programmes à financer; (ii) l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions des études antérieures disponibles et; (iii) l'appui à la mise en œuvre du programme de dématérialisation de la commande publique.